

Première séance, mardi 12 décembre 2017

Présidence de M. Bruno Boschung, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Rapport 2016-CE-39 Programme gouvernemental et plan financier 2017–2021; discussion. – Projet de décret 2017-DIAF-34 Naturalisations 2017 – décret 8; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret 2017-DICS-48 Aide financière octroyée à la société anonyme Swiss Integrative Center for Human Health; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Motion 2017-GC-111 Stéphane Sudan/Antoinette Badoud Modification de la loi sur la scolarité obligatoire – Implication des communes dans l’engagement des responsables d’établissements; prise en considération. – Postulat 2017-GC-88 David Bonny/Andréa Wassmer Pour un véritable musée d’archéologie fribourgeois; retrait. – Elections judiciaires.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: MM. Simon Bischof, Olivier Flechtner, François Genoud, Ueli Johnner-Etter, Jean-Daniel Wicht; sans: Patrice Jordan.

Le Conseil d’Etat est présent in corpore.

Le Président. Geehrte Herren Vizepräsidenten, Sehr geehrte Grossrätinnen und Grossräte, Herr Staatsratspräsident, Sehr geehrte Staatsrätinnen und Staatsräte, Frau Generalsekretärin, Sehr geehrte Medienschaffende, Sehr geehrte Damen und Herren, Ich habe die Freude und das Vergnügen, diese 8. Session des Jahres 2017 eröffnen zu dürfen. Es wird die letzte Session unter meiner Leitung sein und entsprechend werde ich dies noch geniessen.

Communications

Le Président. Klubs und Gruppierungen: Ich teile Ihnen mit, dass am Mittwoch, 13. Dezember, um 12 Uhr eine Sitzung des Kulturclubs und ebenfalls eine Sitzung des Klubs Gesundheit und Soziales stattfinden wird.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Rapport 2016-CE-39 Programme gouvernemental et plan financier 2017–2021¹

Discussion

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Vous avez pu prendre connaissance du programme gouvernemental et du plan financier de la législature et le Directeur des finances et moi-même avons le plaisir de vous en faire une brève introduction.

Je ne vais pas revenir en détail sur les différents aspects du programme gouvernemental. Vous aurez constaté à sa lecture que, à la fois dans ses ambitions que dans les projets phares qui doivent en marquer la réussite, le Conseil d’Etat veut mettre les Fribourgeoises et les Fribourgeois au cœur de son action.

In erster Linie, indem alle dem Staat zur Verfügung stehenden Hebel in Gang gesetzt werden, um Arbeitsplätze zu schaffen. Nicht nur auf quantitativer Ebene durch spezifische Massnahmen zur Schaffung von Unternehmen oder der Stärkung von bestimmten wichtigen Wirtschaftssektoren unseres Kantons, sondern auch auf qualitativer Ebene, indem der Innovationsbereich gefördert wird.

In zweiter Linie, indem unser Kanton in organisatorischer, struktureller und infrastruktureller Hinsicht modernisiert wird. Die Fusion von Grossfreiburg, die Verbesserung der Mobilität, die Anpassung der bedeutendsten Infrastrukturen und die Digitalisierung: Es fehlt uns nicht an grossen Projekten.

Zuletzt indem aus unserem Kanton ein Lebensraum entsteht, der so angenehm wie möglich gestaltet ist. Dies indem sowohl die allgemeine Gesundheit der Bevölkerung als auch ihre Sicherheit sichergestellt wird und die Natur, die uns umgibt, erhalten bleibt.

¹ Texte du rapport pp. 2758ss.

Le point sur lequel j'aimerais insister, c'est la nouvelle approche que le Conseil d'Etat a adoptée pour élaborer ce programme. A la base, chaque Direction a bien sûr fait le catalogue de ses projets prioritaires. Le Gouvernement n'a toutefois pas voulu fonder sa réflexion sur cette vaste liste afin de s'affranchir d'une vision trop segmentée en fonction de la structure de l'administration cantonale.

C'est donc plutôt sur la base d'une étude prospective réalisée pour l'occasion et sur un état des lieux statistique des forces et faiblesses de notre canton que le Conseil d'Etat a d'abord travaillé.

La structure du programme gouvernemental est le résultat direct de cette nouvelle perspective de travail.

La vision en trois ambitions:

- > favoriser l'emploi;
- > moderniser le canton;
- > améliorer la qualité de vie;

et en trois projets phares:

- > Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation;
- > Fribourg renforce le centre cantonal;
- > Fribourg fait sa révolution 4.0.

Cette vision, donc, est la conséquence de cet affranchissement et marque une volonté réelle d'accroître la transversalité de l'action du Conseil d'Etat et de son administration. Nous y gagnerons, j'en suis certain, en efficacité et en efficience.

Voilà pour le programme gouvernemental, je passe la parole au Directeur des finances pour quelques commentaires relatifs au plan financier.

Godel Georges, Directeur des finances. Pour mettre en perspective le programme gouvernemental que vient de vous présenter M. le Président du Gouvernement, j'aimerais maintenant vous donner les tendances principales du plan financier.

De manière générale, le plan financier de cette législature table sur le maintien d'une situation économique favorable et des taux d'intérêts relativement bas. Il est calculé sur la base d'un taux d'inflation faible jusqu'à la fin de la législature. Après les importantes adaptations apportées par le Conseil d'Etat, les résultats globaux ne sont pas encore équilibrés. Le cumul des déficits du compte de résultats durant cette nouvelle législature s'élève à plus de 327 millions. Le découvert du compte des investissements nets atteint pour sa part 703 millions tandis que l'insuffisance de financement sur la période de législature devrait dépasser les 629 millions.

Concernant l'évolution des charges de fonctionnement, le taux moyen de variation annuelle s'élève à + 2,3%. Les charges du personnel constituent l'un des plus gros volumes

de dépenses de l'Etat, une évolution due notamment à la création de quelques 470 nouveaux postes en raison essentiellement de la croissance de la population et en particulier du nombre d'élèves et d'étudiants qui lui est liée. Pour la seule scolarité obligatoire, ce sont ainsi quelque 179 postes qui devront être créés au cours des quatre prochaines années.

S'agissant du domaine du subventionnement, qui est à l'origine du 44% de l'accroissement des charges totales de l'Etat au cours de la législature, il convient de relever que le Conseil d'Etat a privilégié la voie de la consolidation, voire du développement des prestations existantes. Les priorités du Conseil d'Etat, à savoir la formation, la santé, la prévoyance sociale ainsi que la mobilité, constituent plus de 80% des charges nettes supplémentaires.

En ce qui concerne les revenus, les évolutions durant cette législature demeurent plus faibles que celle des charges (+ 1,3 contre 2,3). La progression des revenus fiscaux due notamment à des fins d'allègements fiscaux compensera en partie les effets du projet de réforme de l'imposition des entreprises sur l'impôt direct des personnes morales, qui ont d'ailleurs été intégrés dès 2020 dans la planification financière. Il faut également relever la diminution des recettes tirées de la péréquation financière fédérale. Quant à la progression des revenus de transferts, elle est en partie due à l'augmentation des contributions de la Confédération, des communes et des tiers pour des tâches qu'ils cofinancent avec l'Etat.

Dans sa démarche de réexamen du plan financier d'origine, le Conseil d'Etat n'a pas pratiqué une politique de «coupes sombres». Au contraire, il a gradué ses décisions en fonction d'une juste pesée entre ce qui lui est apparu comme obligatoire, indispensable, urgent ou plus simplement nécessaire et utile. En matière d'investissements, le Conseil d'Etat a tenu à mener un programme d'investissements ambitieux, avec une moyenne d'investissement de 215 millions par année. Ce plan financier démontre ainsi la volonté du gouvernement d'investir dans l'avenir de notre canton et de sa population.

Pour conclure, un dernier point réjouissant: en 2021, la différence d'évolution entre les revenus et les charges est proche de l'équilibre.

Je vous remercie de votre attention.

Le Rapporteur. Le Conseil d'Etat a pris de la hauteur: son initiative de mandater une étude prospective sur l'avenir du canton avant de définir les grandes options de la législature est pertinente et la Commission des finances et de gestion la salue.

Les résultats n'étonnent guère, mais ont le mérite de redire sans ambages la réalité fribourgeoise. Le graphique de la page 12 est à ce propos éloquent:

- > la progression démographique est forte, la formation est bonne, comme la santé financière des collectivités publiques, le taux de chômage demeure faible;
- > les indicateurs défavorables au canton sont plus nombreux; le PIB reste faible ainsi que les emplois à haute valeur ajoutée, la fiscalité demeure pesante et le développement du réseau de transports publics a du retard;
- > pour finir, la teneur en nitrates des eaux souterraines est jugée très défavorablement.

Voilà pour le bilan. A juste titre, le Conseil d'Etat s'est posé les questions suivantes: comment faire mieux? Et quelles sont les priorités?

Il y a répondu en sélectionnant trois projets phares. C'est mieux que sept défis comportant eux-mêmes autant de sous-défis. C'est plus ciblé. On a enfin des priorités. Dès lors, on espère que le Gouvernement va donner le maximum pour atteindre ses objectifs.

«Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation», projet n° 1

Encourager l'innovation et le transfert technologique, notamment aussi permettre la création d'emplois à haute valeur ajoutée, était déjà au programme de la législature précédente. Le symbole BlueFACTORY pointait son nez et l'on voyait bien le fil rouge. Mais entre 2012 et aujourd'hui, la Commission des finances et de gestion n'a pas été la seule à craindre que la promesse ne se transforme en terrain vague post-industriel. Le décollage est difficile et poussif.

Pour être crédible, si l'on veut s'imposer comme un pôle de compétence, le projet exige des moyens à la hauteur des ambitions, un engagement sérieux et un suivi strict. Le Valais a réussi sur ce même terrain: en 2013, ce canton s'est engagé à investir environ 330 millions répartis sur plus de 10 ans pour son projet de pôle technologique. Si comparaison n'est pas raison, parce que le Valais n'a pas d'université, je me permets de le citer pour son exemplarité, un véritable choix suivi d'effets.

Le site BlueFACTORY, sa viabilité à moyen et long termes et son positionnement comme un pôle d'innovation interpellent régulièrement notre commission. Dans le plan financier, peu de moyens financiers sont prévus en faveur de ce site. A titre personnel, j'estime que des partenariats privés devront être plus activement recherchés, tant sous l'angle du financement que sous l'angle opérationnel. Rien de mieux en effet pour les inventeurs et les start-up que de se mettre en relation avec l'économie réelle et leurs réseaux.

La Commission des finances et de gestion restera attentive à l'avancement des projets: politique foncière active, centre de compétences Agroscope-Grangeneuve, développement des plateformes abritées dans les locaux de BlueFACTORY.

«Fribourg renforce le centre cantonal», projet phare n° 2

Le processus de fusion des communes du Grand Fribourg est, dieu merci, enfin enclenché et le calendrier du projet est gravé dans la loi. Il n'y a pas moyen de ne pas tenir le rythme.

L'aide financière versée en cas de réussite totale est estimée à quelque 25 millions, conformément à la loi sur l'encouragement aux fusions. Cette somme serait puisée dans le fonds des fusions existant et a priori le plan financier ne réserve aucun montant particulier à ce projet phare.

Pour donner toutes les chances à ce projet, un coup de pouce supplémentaire de la part de l'Etat sous une forme qui resterait à définir (une solution fiscale a été évoquée en Commission des finances et de gestion) est-il vraiment inimaginable? Car le seul subventionnement d'infrastructures sportives, scolaires et de loisirs, qui serait probablement octroyé dans la même mesure sans fusion, n'est peut-être pas un appât suffisant. On attend pour le moins un suivi attentif des travaux de l'assemblée constitutive et une réactivité sans faille.

Compte tenu de ce projet phare, c'est là l'ensemble des communes fribourgeoises qu'il faudrait le cas échéant convaincre du bien-fondé d'un traitement différencié par le Grand Conseil et pour le Grand Fribourg. Les réflexes régionalistes devraient céder le pas à l'importance d'un projet commun. Pour sa part, la Commission des finances et de gestion ne soutient pas une politique frileuse qui ne fâche personne. Elle l'a par exemple fait savoir aux représentants du Gouvernement concernant l'inscription de 94 postes administratifs au plan financier, qui seraient répartis à égalité entre les Directions, un exemple de pratique pour ne fâcher personne au lieu de cibler les vrais besoins des services.

«Fribourg fait sa révolution 4.0», projet phare n° 3

Là, le Conseil d'Etat met les moyens en octroyant une augmentation du budget du SITel de 20% environ. Le maître mot est «digitalisation». Chacun est censé être gagnant de cette révolution, la périphérie peut-être davantage encore que les centres urbains. La Commission des finances et de gestion n'a guère de remarque à formuler sur ce projet et espère que le SITel remplisse bien sa mission.

S'agissant du plan financier, la Commission des finances et de gestion émet les remarques suivantes:

1. D'une façon générale et à l'image de la législature précédente, le plan financier continue de garantir le financement de prestations publiques de qualité et en suffisance pour la population fribourgeoise. Il intègre également dès 2020 la réforme de l'imposition des entreprises. Ces deux éléments sont très importants du point de vue de notre commission pour améliorer la qualité de vie de nos citoyens. Nous les saluons.
2. Le déficit cumulé du compte de fonctionnement s'élève à plus de 327 millions jusqu'en 2021. Cet état de fait n'est

en soi pas satisfaisant bien qu'il ne s'agisse que de prévisions. Le taux de progression annuel des charges à 2,3% est plus élevé de 1% de celui des revenus bien que l'inflation estimée soit quasi nulle. Les membres du Conseil d'Etat se doivent par conséquent de garder la main ferme en matière budgétaire et de ne pas se plier aux exigences quelquefois disproportionnées des services. En bref, veiller à l'efficacité des moyens engagés plutôt qu'à la création de nouveaux besoins non impérieux.

3. Les investissements nets planifiés d'ici 2021 s'élèvent à plus de 700 millions. Objectifs ambitieux, puisque de nombreux investissements votés durant la précédente législature n'ont pas encore été mis en œuvre. Trafic, formation et soutien à l'agriculture sont les grands bénéficiaires de ce programme.
4. La situation préoccupante de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat n'est pas prise en compte dans le plan financier. Or, des mesures devront être prises parmi lesquelles probablement un apport de l'Etat. Le projet de l'HFR de construire un nouveau site à Fribourg, devisé à 400 millions, n'est pas non plus inclus dans les projections financières. Or, l'HFR a annoncé récemment que sa capacité d'investissement était limitée à 200 millions et l'on peut là aussi supposer une intervention de l'Etat.
5. Ces deux dossiers pourraient requérir l'affectation du solde non affecté de la fortune a déclaré le président du Gouvernement devant la Commission des finances et de gestion. Rallier le Grand Conseil à cette option est un défi d'un autre type pour notre Conseil d'Etat.
6. *Enfin, l'adaptation annuelle du plan financier cantonal est revendiquée par certains élus communaux afin qu'il joue le rôle d'instrument de suivi à tout moment.*

Le programme gouvernemental et le plan financier nous ont été présentés par M. le Président du Conseil d'Etat Maurice Ropraz, M. Georges Godel, Directeur des finances, M^{me} la Chancelière Danielle Gagnaux et M. le Trésorier d'Etat Laurent Yerly lors de notre séance du 1^{er} décembre 2017. La commission des finances et de gestion en a pris acte et remercie le Conseil d'Etat pour l'élaboration sérieuse et aboutie de ces documents.

Il appartient dès lors à notre exécutif de mettre en œuvre fidèlement ce programme gouvernemental afin d'atteindre les trois ambitions décrites dans l'intérêt des Fribourgeoises et Fribourgeois: favoriser l'emploi, moderniser le canton et améliorer la qualité de vie

Dans ce contexte-là, la Commission des finances et de gestion attend un engagement ferme, une attitude cohérente et des moyens adéquats dans la mise en œuvre de ce plan gouvernemental.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a examiné avec attention ce programme gouvernemental et deux attitudes auraient été possibles. L'une de ne rien dire et d'applau-

dir et la deuxième d'essayer d'observer ce rapport avec un regard critique. C'est cette deuxième option qui a été choisie dans le but simplement d'une amélioration.

En soi, le groupe socialiste est assez déçu de ce programme, qui énonce en fait un catalogue d'idées sans vraie priorité, sans dire quelles moyens on met au profit de quel projet. Quand on regarde les trois défis majeurs du canton pour l'économie, renforcer le centre cantonal et Fribourg 4.0, on se pose la question: lequel de ces projets pourrait être fait même sans le Conseil d'Etat? Est-ce que l'administration seule pourrait même mener ces projets sans que le Conseil d'Etat ne prenne le *lead*. On voit qu'on a affaire à de la gestion courante de projets qui sont déjà en œuvre et non pas à la concrétisation de projets amenés par le Conseil d'Etat. On a une sorte d'oreiller de paresse où le Conseil d'Etat se repose sur l'administration. On a, au mieux, de la gestion courante, au pire, un concours d'idées pour expliquer ce qu'on va faire. La loi, à l'article 112 de la Constitution depuis 2004, oblige à faire un programme gouvernemental et un plan financier et il est possible de faire mieux. L'idée n'est pas que de critiquer, mais de donner certaines pistes. D'abord, à mon avis, tout programme devrait commencer par un bilan. Regardez ce qu'était le programme de législature 2011–2017! A la suite des projets, regardons ce qui a été réalisé ou pas. Quand c'est non réalisé, on dit pourquoi: manque de volonté politique au Grand Conseil, manque de moyens financiers, mais qu'on fasse un certain listing. Ensuite, lorsqu'on met des idées au bénéfice de ce projet, on a vu, par exemple, la loi sur les préfets, depuis quand ces modifications figurent au programme gouvernemental. La loi sur les préfets, c'était 2007, on retrouve des projets depuis 2011, 2017, indiquez la date depuis laquelle ces objets sont en priorité pour le Gouvernement.

Ensuite, on devrait indiquer aussi dans ce programme les lois que la Constitution de 2004 vous oblige à faire. Je pensais, par exemple, à une loi sur le logement, il y a une motion déposée depuis 2016 qui n'est encore pas concrétisée, alors que la Constitution prévoit que le canton doit s'occuper de ces choses-là.

Et ensuite, peut-être, serait-il intéressant de voir les moyens financiers que l'on met. Il faut avoir les moyens de ses ambitions avec un Conseil d'Etat qui guide et un Grand Conseil qui suit et non l'inverse! Même quand on prend les tâches phares pour l'économie ou la fusion du Grand Fribourg, l'impulsion n'a pas été donnée par le Conseil d'Etat, mais par le Grand Conseil. On doit avoir l'inverse pour ce programme de législature 2017–2021 avec aussi ses idées qui soient concrétisées.

Il doit ensuite être possible à la majorité du Conseil d'Etat de faire passer au Grand Conseil ses projets, où le Conseil d'Etat est aussi représenté d'une manière majoritaire par les partis politiques. Si ces critiques ne sont pas données par un groupe minoritaire, je pense que personne ne vous les ferait et à mon

avis, ce serait une mauvaise idée. Pour prendre une image un peu claire, je pense, vu que c'est de saison, on a un vice-président qui connaît encore très bien la chose, pensez aux désalpes! Lorsque vous avez un troupeau qui descend avec l'armailli qui est devant, si l'armailli est devant et marche assez vite, le troupeau est aligné, il avance. L'armailli ralentit, le troupeau se disperse complètement. Et lorsque le Grand Conseil ne suit pas encore la décision du Conseil d'Etat, on a l'armailli qui ralentit, le troupeau qui se disperse et l'armailli qui n'arrive même plus à récupérer ses bêtes qui sont éparpillées n'importe où (*rires*) et, à mon avis, dans deux ou trois domaines, on est arrivé dans ces éléments-là. A l'avenir, je proposerais dès lors qu'il y ait un programme de législation qui commence d'abord par une critique. Il ne faut pas toujours se gargariser. Vous faites de bonnes choses, certes, vous vous donnez de la peine aussi. On a vu tous les éléments qui sont mentionnés, mais il y a des choses qui ne sont pas réalisées, des choses dont on ne veut pas qu'on les mentionne simplement. Ensuite, qu'on marque les projets de gestion qui vont être réalisés, qu'on mette ensuite éventuellement un catalogue d'idées qu'on aimerait faire, mais qu'on ne peut pas faute de moyens par exemple, qu'on donne ensuite la vision politique avec vos priorités pour le canton et qu'ensuite, on ait également dans ce programme une vision à plus long terme. Quel canton voulez-vous dans 10 ans, dans 15 ans ou dans 20 ans? Plus de voitures, plus de cyclistes, plus de formation et qu'on puisse avoir cette vision politique qui est de votre tâche. C'est sur ces notes vraiment constructives que j'espère que vous pourrez prendre acte de ce rapport et j'espère bien justement qu'à l'avenir, on puisse toujours apprendre de ce qui est fait pour faire mieux, ceci étant le but de l'expérience.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Mit grossem Interesse haben wir das Regierungsprogramm des Staatsrats für die Legislaturperiode 2017–2021 gelesen und diskutiert. Es zeigt die Sensibilität des Staatsrats für die Arbeit, die dem Kanton Freiburg in den kommenden Jahren bevorsteht. Für das hübsch illustrierte und auch leicht lesbare Dokument verdient der Staatsrat Lob.

Ich möchte einen einzigen Aspekt aus dem Bericht etwas näher betrachten. Im Bericht taucht immer wieder das Wort Digitalisierung auf. Man spricht von Freiburg 4.0. Es ist klar, Big Data stellt uns heute vor eine Vielfalt neuer Herausforderungen. Und Big Data passiert jetzt. Sämtliche Bereiche der Gesellschaft sind betroffen, die Kommunikation, das Konsumverhalten, die Gesundheit, die Mobilität, unsere Demokratie oder die unzähligen Möglichkeiten der heutigen Mobiltelefonie, um nur ein paar Beispiele zu nennen.

Dem Kanton kommt hier eine zentrale Aufgabe zu. Er muss auf allen Ebenen wachsam sein. Bereits in der Volksschule muss er das Verständnis der digitalen Möglichkeiten vermitteln. Die EDK hat kürzlich beschlossen, das Fach «Medien und Informatik» am Gymnasium einzuführen. Die Frage

wird sich stellen, wie weit das Fach auch an Berufsfachschulen Eingang finden soll.

Es braucht ganz konkrete Antworten in den verschiedenen Berufsfeldern. Die Berufswelt ist heute noch stark auf sehr schnell veraltende Einzel-Skills ausgerichtet. In den Schulen wird man vermehrt mit modularen Systemen arbeiten müssen, um den raschen Veränderungen begegnen zu können. Dazu müssen Lehrpersonen ausgebildet werden. Man muss umdenken lernen und vom spezifischen Wissen der Schülerinnen und Schüler, unserer jungen Leute, profitieren und sie vermehrt auch für die Lehre einsetzen. Zusätzliches Personal beim SITel reicht nicht.

Digitalisierung darf aber nicht nur in Bezug auf den technischen Aspekt betrachtet werden. Wir müssen uns fragen, wie sie sich auf den Menschen auswirkt. Gibt es mit der Digitalisierung der Arbeitswelt Angst vor einem Jobverlust? Können sich Menschen, die sich bisher wenig mit digitalen Instrumenten befasst haben, noch die notwendigen «digital skills» aneignen, um mit der gesellschaftlichen Entwicklung mitzuhalten? Was muss der Kanton tun, damit diese Leute nicht marginalisiert werden? Es ist äusserst notwendig, in diesem Zusammenhang ethische, ökologische, moralische ja sogar religiöse Fragen zu reflektieren. Es braucht Mechanismen, um uns vor Cyberrisiken zu schützen, es braucht Weiterbildungen für geringqualifizierte und ältere Arbeitnehmende.

Die Hochschulen des Kantons müssen die Aufgabe anpacken. Sie haben die Pflicht, die Chancen der Digitalisierung aufzuzeigen, die Digitalisierung aber auch in ihren gesamten Aspekten zu erkennen, darüber zu forschen und auf Probleme, die Menschen ganz direkt betreffen können, aufmerksam zu machen und passende Antworten dafür zu finden.

Der Bund vergibt gerade jetzt projektgebundene Beiträge in diesem Bereich und ich hoffe, dass sich unsere Hochschulen dafür bewerben.

Alle implizierten Lehr-Institutionen brauchen – dies scheint mir in diesem Zusammenhang sehr wichtig zu sein – vermehrte finanzielle Unterstützung des Kantons, um den im Legislaturplan gesetzten Zielen zu entsprechen. Es braucht zusätzliches geschultes Personal für die Volksschule und die Mittelschulen. Auch für die Hochschulen sind genügend Mittel zentral. Das heisst, Freiburg 4.0 kostet und wir müssen uns das etwas kosten lassen. Das muss uns wichtig sein, und daran werden wir auch denken müssen, wenn wir wieder einmal der Verlockung von Steuersenkungen gegenüberstehen. Wir wollen, dass Freiburg die Digitalisierung im Griff halten kann.

Noch eine letzte Bemerkung. Das Volk wird nächstens über die Erweiterung unserer Kantons- und Universitätsbibliothek abstimmen. Sie können sich sehr gut vorstellen, dass auch dieses Vorhaben mit Digitalisierung zu tun hat, sehr viel sogar. Es wird nicht nur um die Erweiterung des alten

wertvollen Gebäudes gehen, sondern auch um die äusserst notwendige Umstellung auf die Digitalisierung, ohne die der Kanton Freiburg ins Hintertreffen geraten würde.

Der Staatsrat muss alles unternehmen, um die in seinem Legislaturplan hochgesteckten Ziele zu erreichen. «Wir sehen uns bei Philippi wieder.» Der Staatsrat wird uns im Jahr 2021 erläutern, welche Ziele erreicht wurden und welche nicht.

Schneuwly André (VCG/MLG, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Co-Geschäftsleiter einer Institution für Menschen mit einer psychischen Beeinträchtigung. Ich rede im Namen der Fraktion Mitte Links Grün und beschränke mich auf den Punkt «Personalaufwand».

Im Bericht steht: Beim Personal wurde der Rotstift hauptsächlich bei den beantragten neuen Stellen angesetzt, von denen – man höre – 45 Prozent gestrichen worden sind. Die über 4 Jahre kumulierten Kosten dieser zusätzlichen Arbeitsstellen sind damit von 265 auf 128 Millionen Franken gesenkt worden. In den letzten Jahren haben wir hier in diesem Saal ganz verschiedene Gesetze verabschiedet, bei denen es klar ist, dass die Umsetzung dieser Gesetzgebung neue Stellen braucht. Die Ausrichtung dieser Gesetze ist zwar zukunftsorientiert, aber leider fehlen die Ressourcen für die Umsetzung dieser Ziele. Lange hatten wir Sorge bei den Richterstellen und bei der Polizei, dort konnten in der Zwischenzeit Verbesserungen eingeleitet werden.

Ich möchte folgende Frage stellen: Das Jugendamt ist kontinuierlich überfordert. Sind im Finanzplan neue Stellen vorgesehen? Und zum Gesetz über den obligatorischen Unterricht: Wie viele Stellen sind für die Schulsozialarbeit geplant? Gegenwärtig werden diese von den Gemeinden bezahlt.

Bei den Primarschulen wissen wir, dass die Schulleitungen im Vergleich zu den OS-Schulen für die Führung der Schulen bedeutend weniger Ressourcen haben. Sind dort Mitarbeiterstellen geplant? Und kürzlich haben wir hier das Gesetz über die Behinderten verabschiedet, mit der Grundhaltung, dass wir im Rahmen der Integration die ambulanten Dienste im Arbeits- und Wohnbereich fördern wollen. Wie viele Stellen sind hier geplant? Ich könnte noch mehr Stellen und Gesetze in den Vordergrund stellen. Gerne hätte ich eine Antwort zu diesen Fragen.

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis député de ce Parlement. (Rires.)

Le groupe de l'Union démocratique du centre avec son très grand professionnalisme a examiné ce plan gouvernemental et le plan financier 2017–2021. En lisant et relisant ce plan, nous nous devons de constater qu'on nous sert une soupe froide sans sel ni piment, servie en plus de cela en plein hiver. Où sont les défis visionnaires que l'on entend de la part du Conseil d'Etat sur notre canton? Il est bien mentionné un centre cantonal fort, la volonté d'être plus actif dans la révo-

lution digitale, de favoriser la mobilité douce, etc. On ne sent pas de lien dans ce programme, pas de chose concrète pour concrétiser certains projets posés dans ce programme. On ne mentionne d'ailleurs pas les problèmes concernant l'assainissement du déficit criant de l'HFR, de la Caisse de pension ou par exemple comment assainir certains bâtiments de l'Etat – je pense ici à la Haute école pédagogique, qui n'a pas été rénovée depuis bien des années et qui engouffre de l'énergie dans l'atmosphère pour nos chers moineaux – ou comment réduire la dépendance aux paiements directs pour les agriculteurs?

Ce sont des points qui restent sans réponse. Peu de mentions de nos PME, qui sont la colonne vertébrale et le premier formateur d'apprentis et d'apprenties de ce canton. L'Etat se remet-il en question sur son efficacité dans l'administration générale? Plus de 137 millions de charges auprès du personnel sont attendus dans cette prochaine législature. Qu'en est-il d'un allègement fiscal quand on a une augmentation fiscale prévue de plus de 300 millions? Ce programme gouvernemental navigue en eaux troubles. Il y a certes un cap, mais il n'y a pas de destination clairement définie.

Par ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce programme sans grand enthousiasme et espère que le Conseil d'Etat retrouve une certaine sérénité avec des objectifs clairs pour le bien de toutes les régions de ce magnifique canton et surtout pour ses habitants et habitantes, qui sont aussi nos pourvoyeurs.

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Das vorliegende Regierungsprogramm beinhaltet unbestritten zahlreiche Handlungsachsen, die für unseren Kanton von grosser Bedeutung sind. Für mich allerdings ist es aber vor allem ein elitäres Regierungsprogramm. Ich habe bereits bei den Budgetverhandlungen auf die bestehende Armut in unserem Kanton hingewiesen und wiederhole mich heute gerne im Sinne des Sprichworts «steter Tropfen höhlt den Stein»!

Denn mit dem vorliegenden Regierungsprogramm und dem Finanzplan werden die Ergänzungsleistungen für armutsbetroffene Familien erneut auf das Ende der Legislatur verschoben ... ich befürchte wohl auf den St. Nimmerleinstag. Dieses ewige Nach-hinten-Verschieben hat nichts mit einer nachhaltigen Prävention von Kinderarmut tun – denn: Armut bedeutet immer auch Kinderarmut!

Die Strategie des Staatsrates ist fragwürdig, wenn man bedenkt, dass in unserem Kanton bereits knapp 2000 Familien Anspruch auf FamEL hätten. Schätzungsweise 4000 Freiburger Kinder und Jugendliche sind in diesem Moment von Kinderarmut betroffen. Materielle Existenzsicherung ist aber die Voraussetzung für gesundes Heranwachsen. Ohne diese Voraussetzung bringen unsere Gesundheits- und Präventionsprojekte kaum für alle den erwünschten Erfolg!

Ganz anders machen es die Kantone Tessin, Solothurn, Waadt und Genf. Sie haben Familien-Ergänzungsleistungen bereits vor längerer Zeit eingeführt und gehen gezielt gegen Kinderarmut vor. Ihre Evaluationen verdeutlichen eindeutig die positive Wirkung dieser Leistungen. So konnte z. B. in der Waadt der Anteil alleinerziehender Familien in der Sozialhilfe kontinuierlich gesenkt und das Armutsrisiko der unterstützten Familien deutlich reduziert werden.

Eine nachhaltige Strategie, welche für die Verwendung der vorhandenen Mittel klare Prioritäten setzt – setzt die Verminderung von Armut und die Verhinderung von Kinderarmut zuoberst auf die Prioritätenliste. Erst recht, wenn es sich wie in unserem Fall um den Kanton mit der jüngsten Bevölkerung handelt und unsere Verfassung in den Artikeln 59 und 60 die Unterstützung von einkommensschwachen Familien verlangt. Vom ansehnlichen Kantonsvermögen ganz zu schweigen... Ein Regierungsprogramm ohne materielle Existenzsicherung für Kinder und Jugendliche weist eine schwerwiegende Lücke auf. Die Jugend ist unsere Zukunft – Kinder von armen und minderbemittelten Familien gehören genauso dazu und sollten in einem nachhaltigen Regierungsprogramm den entsprechenden Platz einnehmen, was hier leider nicht der Fall ist!

Ghielmini Kraysenbühl Paola (VCG/MLG, SC). Au nom du groupe Vert Centre Gauche, j'aimerais faire quelques remarques sur le thème de la mobilité du programme gouvernemental.

Le Conseil d'Etat a décrit les ambitions du programme gouvernemental et notamment la volonté de moderniser le canton. Dans ce contexte, le rapport nous indique que l'Etat va favoriser et développer la mobilité durable. Nous ne pouvons que nous en réjouir, ceci va dans le sens de notre vision d'un canton moderne qui regarde vers l'avenir. Les choses se gâtent quand on passe au plan financier. Les 4,7 millions supplémentaires pour les transports publics à l'horizon 2021 nous paraissent bien timides et ce n'est pas avec plus de 40 millions d'investissements par année dans les routes que nous allons développer cette mobilité durable tant souhaitée. Et que dire du timide 1,5 million prévu chaque année dans le subventionnement pour la mobilité douce. C'est presque anecdotique. Nous le regrettons. Pourtant, c'est bien dans une vision moderne de la mobilité durable qu'il faudrait investir massivement. Par exemple en soutenant le développement des pistes cyclables; ceci est d'autant plus pertinent qu'avec les vélos électriques, les trajets quotidiens d'une dizaine de kilomètres sont facilement réalisables. Et pour les transports publics, bien que les cadences dans les régions s'améliorent, il n'y a toujours pas de solution pour les bus qui se trouvent dans les bouchons avec les automobilistes. Des investissements dans des couloirs de bus en milieu urbain sont nécessaires. Dans le programme gouvernemental du canton, avec la plus grande croissance démographique, nous

aurions aimé voir des projets plus durables pour une mobilité qui va de plus en plus croître.

Nous prenons donc acte avec espoir du programme gouvernemental mais avec déception du plan financier.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec satisfaction de la planification financière et du programme gouvernemental. La gestion est bonne, notre situation financière est saine, la planification financière, même difficile à terme, sera sans doute maîtrisée, la rigueur est bien là. Un rapport de l'IDHEAP donne la note de 5.28 à l'Etat de Fribourg, placé dans les meilleurs cantons avec la Confédération pour une bonne et saine gestion de ses fonds. C'est une bonne chose, on pourrait théoriquement rester là dans la période des biscômes, néanmoins, je pense qu'en parallèle à cette lecture, j'ai lu le rapport sur la politique fribourgeoise au XX^e siècle de notre ex-collègue Jean-Pierre Dorand.

Je vais vous citer quelques passages de ce rapport, de cet article: «La faiblesse économique du canton se traduit par une dette en croissance constante en partie à cause de la guerre. L'Etat n'ayant pas les moyens de sa politique, Fribourg devient un enfer fiscal. En 1926, le canton est quant à la hauteur de ses prélèvements au 9^e rang sur 25 pour l'impôt sur les revenus et au 3^e rang le plus mal situé pour la fortune.»

Un article de la Liberté de 1926 à propos de la révision de la loi fiscale décrit cette conception: «Il faut des fabriques de 200/250 ouvriers à Fribourg, une à Morat, une à Romont, une à Estavayer pour lutter contre le chômage chronique. Fribourg présente l'atout d'une main d'œuvre abondante, bon marché et sûre. Il manque par contre des terrains liés au rail et les tarifs de l'eau et de l'électricité et du gaz sont trop élevés.» Les conditions fiscales ne sont pas bonnes, ce que va corriger plus tard la loi de 1926. Le Conseil d'Etat peut exonérer d'impôt pour une période déterminée les industries nouvelles, de caractère permanent. La crise des années 30 est l'occasion d'une nouvelle prise de conscience du manque d'industries dans notre canton. Et finalement, le Gouvernement cantonal est conscient du retard économique du canton. Il compare ce que rapporte l'impôt sur la défense nationale par habitant aux autres cantons. On se trouve en dernière position. Aussi au niveau des impôts directs, on est en mauvaise position. Que faire pour arriver à un revenu par habitant proche de la moyenne suisse? Le leader du gouvernement Quartenoud franchit un pas important en 1952 lorsqu'il déclare: «Le Gouvernement prévoit un plan d'industrialisation du canton.» Il indique que l'Etat mettra ses moyens à disposition en coordonnant son action et celles des EEF, de la Banque de l'Etat et des communes afin de fournir énergie, capitaux et terrains industriels. Qu'est-ce que je veux dire par là? Finalement, j'ai le sentiment que plein de choses d'il y a 100 ans en arrière sont toujours plus ou moins d'actualité aujourd'hui. Et ce que je n'aimerais pas, c'est que dans 20 ans ou 50 ans, on se dise

qu'on en est toujours au même point alors que finalement notre situation est bonne.

Au XIX^e siècle, les Fribourgeois partaient au Brésil, à Nova Friburgo. Au XX^e siècle, les Fribourgeois sortaient de notre canton, ma famille a été touchée, on partait sur Berne ou sur le canton de Vaud. Au siècle dernier, à la fin des années 90, maintenant, c'est devenu un canton pendulaire. Je l'ai vécu pendant plus de 10 ans personnellement. Nous devons faire quelque chose. Le but, on a toujours dit, ce n'est pas de remettre des dettes aux prochaines générations, ni de remettre une fortune aux prochaines générations. Pour moi, ce qui est important, c'est de remettre du travail, des travaux qualifiés, de bonnes entreprises pour nos gens qui sont bien formés dans notre canton. Les conditions-cadres doivent être attractives et si je devais retenir une page de ce bilan, de ce programme gouvernemental, c'est la page 12, qui a été citée d'ailleurs par le président de la Commission des finances et de gestion, c'est de voir les écarts; on doit oser se remettre en question même si beaucoup de choses vont très bien dans ce canton, osons dire qu'il y a des points où nous sommes plus faibles que la moyenne suisse. Ce n'est pas facile de se mesurer à la moyenne suisse, mais c'est ce que nous devons faire. Il y a des problèmes au niveau environnemental, c'est clair, il y a le PIB cantonal qui est toujours en-dessous de la moyenne encore une fois, il y a les emplois sur les branches innovantes, on est en-dessous là aussi. Le taux d'impôt, la fiscalité, l'exploitation du potentiel fiscal est plus élevée que la moyenne suisse. Nous sommes là aussi moins bons. Tout à l'heure, la collègue a dit l'accès aux transports publics, là aussi je pense qu'il y a quelque chose de mieux à faire. On parle toujours d'investir dans le trafic routier, on est en-dessous de la moyenne, faisons en sorte que tous ces points faibles nous alignent sur la moyenne suisse. On peut faire mieux que les transports publics, ça coûtera beaucoup moins cher que plein d'investissements dans le trafic routier, j'en suis convaincu.

Tous ces points sont les objectifs du Gouvernement et de notre Parlement. On aura prochainement le projet fiscal 17, donnons la chance aux entreprises fribourgeoises de bien se développer, d'être innovantes, de fournir du travail et du travail qualifié. Je suis pour un Fribourg de tradition, mais aussi un... [*temps de parole écoulé*].

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Comme il se doit, le Gouvernement nous présente de manière fort conséquente son programme lié au plan financier de cette nouvelle législature, que nous avons du reste déjà commencée. Il nous est décliné en une foule de sujets, aux objectifs des plus louables, pour le bien du canton et de ses habitants. Personne ne semble avoir été oublié semble-t-il et si toutes les ambitions de ce programme allaient se réaliser, ce ne serait plus Fribourg, le bonheur en plus, MM. et M^{mes} les Conseillers et Conseillères d'Etat, mais plutôt: le paradis, c'est par ici!

Quant à moi, je serai plus pragmatique et m'attarderai à cibler un point plus précis, en l'occurrence un de ces trois projets phares pour l'avenir de notre canton. Je citerai la mise sur pied d'un centre cantonal fort. A la base, je rappellerai que le 16 mai 2004, le peuple fribourgeois se donnait une nouvelle constitution, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Dès lors, le paysage politique de notre canton, notamment au niveau de ses communes, a subi de nombreux changements de par l'aboutissement de fusions parfois conséquentes, si je pense ici à Estavayer-le-Lac, Vuisternens-devant-Romont et plus récemment la commune du Gibloux. Alors, tout le monde sera d'accord lorsque notre Gouvernement met en exergue le renforcement du centre cantonal par le biais de la fusion du Grand Fribourg. Seulement voilà, la réalité des faits et surtout celle des chiffres est parfois embarrassante.

Dans le cadre de l'élection des délégués au sein de l'Assemblée constituante de ce fameux Grand Fribourg, le 26 novembre 2017, il n'y a donc pas si longtemps, on ne s'est pas pressé au portillon des urnes avec une farouche volonté de régler enfin le débat. Heureusement que les 31,75% de Matran ont relevé la moyenne des neuf communes concernées pour que celles-ci atteignent difficilement les 20%, la palme de l'indifférence revenant à Granges-Paccot avec 9,71% de participants. Cela signifie, chers collègues, que 1 citoyen sur 5 se sent interpellé par ce projet ambitieux, mais est-ce nécessaire pour notre canton lui-même? Il faudra que les politiques concernés aient des moyens de mettre en œuvre ce grand projet. On ne m'enlèvera pas de la tête que la création du Grand Fribourg nécessitera à un moment ou un autre une aide financière à la hauteur du projet.

Actuellement, le solde du fond des fusions avoisinerait les 36 millions – M^{me} la Commissaire du Gouvernement pourra me corriger – un montant totalement insuffisant à moins qu'il soit destiné à l'Union du Châtelard et de Grangettes, qui n'est pas franchement un projet phare.

M. le Directeur des Finances, on se connaît depuis longtemps, n'est-ce pas! Je vous ai connu comme président de la Commission des finances et de gestion, vous n'hésitez pas à vous démarquer par des positions parfois tranchantes même contre celles de votre propre famille parlementaire. Je vous le dis sans ambages, il serait judicieux qu'une partie du solde de notre fortune non affectée soit attribuée à ce projet très important du Grand Fribourg. On dira que le député Chassot déconne ou déraisonne – pour ne pas dire plus – je pense tout haut et estime que d'après mes informations provenant notamment de certains édiles des communes concernées qu'une somme de plus de 100 à 120 millions à elle seule serait le juste prix pour accélérer le processus de cette fusion. Soyons courageux, chers collègues! Des générations futures nous en seront reconnaissantes, j'en suis persuadé, car comme le dit une fable de La Fontaine et pour rejoindre les propos de notre estimé président de la Commission des finances et de gestion, ne soyons pas frileux, mais: «Ne faut-il que délibérer, – La

cour en conseillers foisonne. – Est-il besoin d'exécuter, – L'on ne rencontre plus personne.» Jean de la Fontaine.

Alors: Vorwärts, Marsch!

Savoy Philippe (PS/SP, SC). Je vous remercie pour le travail de rédaction de ce programme gouvernemental, même si je regrette que celui-ci soit finalement relativement artificiel, de même que l'intelligence du même nom. Je souhaite souligner les points suivants:

- > Je constate tout d'abord avec joie que le canton de Fribourg possède la population la plus jeune de Suisse. Je souhaite donc que, dans la mise en pratique des objectifs présentés la concernant, on n'oublie pas cette population. Ainsi faut-il notamment que tous les jeunes en formation (ceux qui sont à la tribune aujourd'hui, en formation duale, les étudiants universitaires et ceux des hautes écoles) soient soutenus et favorisés dans tous leurs accès à la formation.
- > Je suis heureux de lire que le projet de loi concernant les prestations complémentaires pour les familles économiquement modestes, soit dans ce programme. J'encourage le Conseil d'Etat à avancer très rapidement dans ce dossier et à ne pas attendre 2021 pour passer le vote dans ce plenum.
- > Comme je l'ai dit en introduction, je constate que l'intelligence artificielle et la révolution 4.0 sont les leitmotiv quasi wagnériens de ce programme gouvernemental. Si je suis absolument convaincu de la nécessité de poursuivre nos efforts en la matière, je souhaiterais que cette révolution soit accompagnée avec grande vigilance. Par exemple, l'enseignement de l'informatique, comme branche annoncée dans la promotion de l'excellence de la formation, ne devrait en aucun cas remplacer des branches humanistes au niveau du gymnase.
- > Sur le plan de la santé, je souhaiterais que les mesures de soutien pour prévenir l'épuisement soient élargies et pensées pour l'ensemble de la population. J'applaudis à deux mains les moyens que l'Etat désire mettre pour le soutien, notamment des proches aidants, dans le cadre du concept Senior+, ainsi que les personnes en situation de handicap. Mais ne fermons pas les yeux sur des situations toujours plus nombreuses de burnout et d'épuisement en général. Mettons donc tout en œuvre dans nos projets de loi, dans nos mesures de prévention, dans le soutien aux échanges humains quels qu'ils soient, pour que l'épuisement disparaisse. Le jour où notre société ne verra plus personne sauter volontairement en bas des ponts, alors notre révolution 4.0 aura vraiment eu lieu, grâce à une intelligence naturelle toujours à la pointe. Pour la petite anecdote, je me suis amusé à taper les occurrences de «bonheur» dans le programme gouvernemental «Fribourg le bonheur en plus»; eh bien je n'y ai trouvé aucune réponse.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). J'interviens ici à titre personnel et je déclare juste un lien d'intérêt: je suis membre du Conseil stratégique de la Chambre du commerce fribourgeoise.

J'ai un point à relever dans le chapitre 3, à la page 19, où on parle de trois projets phares pour l'avenir du canton. On parle de favoriser le développement économique et les nouvelles implantations. On mentionne que le soutien du financement des entreprises en création, c'est-à-dire par le Seed capital ou Capital Risque Fribourg, est développé parallèlement au cautionnement des entreprises industrielles.

Effectivement, je suis content qu'on puisse le mentionner ici. Je pense que c'est une nécessité absolue, donc je m'en réjouis. Par contre, il y a un fait que je souhaite porter à votre connaissance: lors de la présentation d'un professeur de l'Université de Fribourg, on nous a montré un magnifique graphique qui nous a interpellés. Ce graphique mentionnait le capital-risque investi dans chaque canton de ce pays. Là, il a fallu malheureusement constater que le canton de Fribourg était à la traîne, puisqu'on a seulement 4 millions de capital-risque investis en 2016. En comparaison – je n'aimerais pas me comparer avec le canton de Vaud, c'est un peu la champions league en termes d'innovation, ils sont à 420 millions – mais le canton de Neuchâtel est à 23 millions, soit presque cinq fois plus. C'est vraiment quelque chose qui m'a surpris, d'autant plus qu'en termes de hautes écoles on est vraiment bien dotés. On arrive à gagner des prix jusqu'aux Etats-Unis, donc on voit que de la matière grise on en a, de même que de la capacité d'innovation. Par contre, on voit que le transfert technologique – on en parle souvent dans ce canton – ce fameux transfert technologique, finalement, d'arriver d'une idée dans une école à l'industrialisation, je pense que ça manque. Cela manque aussi parce qu'on n'a peut-être pas assez de capital-risque qui est investi. J'ai demandé à un membre de Capital Risque Fribourg pourquoi ils n'ont pas de projets, pas d'idées, pourquoi les projets sont mal ficelés et comment on peut faire. La personne m'a répondu qu'il n'y a tout simplement pas assez de bons projets. C'est pour moi quelque chose de presque choquant, dans le sens où on se dit qu'on est excellents – en tout cas on se gargarise avec cela, mais je pense que c'est justifié – dans les hautes écoles, mais par contre on n'arrive pas à investir du capital-risque dans ce canton. Je suis extrêmement surpris et je laisserai M. le Conseiller d'Etat Curty me répondre.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Le programme de législation du Conseil d'Etat affiche clairement les ambitions du Conseil d'Etat pour le canton de Fribourg, dans de nombreux domaines. Le groupe libéral-radical salue en particulier l'étude prospective qui constitue une étape nécessaire et riche en informations au moment d'imaginer le futur de Fribourg, de définir une vision d'avenir portée par l'ensemble de la classe politique. Si notre groupe partage les ambitions du Conseil d'Etat pour la législature en cours (favoriser l'em-

ploi, moderniser le canton, créer un centre cantonal fort et améliorer la qualité de vie), il regrette que celui-ci se contente parfois de déclarations d'intention, sans aborder de manière claire les mesures et solutions concrètes sur des thèmes majeurs tels que l'avenir de l'HFR, la réforme de l'imposition des entreprises, la caisse de pension de l'Etat ou encore l'affectation de la fortune du canton.

L'étude prospective a également montré certaines faiblesses ou retards, notamment en matière de mobilité. Au vu de l'augmentation de la population prévisible, Fribourg doit développer en urgence ses infrastructures de mobilité, tant pour le transport en commun que pour le transport privé. Cela doit également constituer une priorité ces prochaines années.

S'agissant du centre cantonal fort, le canton a, de notre avis, trois missions: adapter le cadre législatif pour faciliter les fusions de communes, offrir une enveloppe dans le panier des mariés et accompagner les communes en tant que facilitateur en mettant de l'huile dans les rouages pour faciliter les discussions. Force est de constater que la décision finale appartient aux communes et que le canton ne peut pas, à lui seul, décréter des fusions. Soyons conscients que les fusions se construisent avec la population mais ne se décrètent pas. A ce titre, nous nous étonnons de constater qu'il n'est pas prévu de réformer notamment la loi sur les communes. Si le canton a une vraie volonté de développer les grandes fusions, portées par les préfets de différents districts, une réforme législative, qui permette notamment une représentation locale dans les grandes communes, est absolument nécessaire. Cette adaptation répondrait à une nécessité non seulement pour le grand Fribourg, mais également pour les autres centres cantonaux forts, qui sont un peu les oubliés de ce programme. Dans ce sens, nous invitons le Conseil d'Etat à intégrer dans ses réflexions les besoins des autres centres cantonaux, qui doivent participer également au développement et au rayonnement de Fribourg.

Le groupe libéral-radical soutient évidemment la volonté de créer de l'emploi et de soutenir l'innovation dans un canton qui connaît une forte proportion de pendulaires. Là aussi, nous attendons des mesures concrètes. Nous constatons, par exemple, que le business plan initial de Blue Factory n'a pas été actualisé. Au-delà des déclarations d'intention, la question de la réalisation se pose: le canton souhaite-t-il investir les moyens nécessaires au développement du site? Le rapport n'y répond pas vraiment.

Concernant la caisse de pension de l'Etat, le groupe libéral-radical est convaincu qu'un assainissement doit se faire le plus rapidement possible; chaque jour qui passe alourdit la facture finale, dont une partie devra sans doute être financée par l'Etat. Nous aurions souhaité que le Conseil d'Etat se positionne clairement en faveur du système de la primauté des cotisations, seul système qui permette de maîtriser l'évo-

lution financière de la caisse. Fribourg fait partie de ces dernières institutions à ne pas avoir fait le pas; on parle de plusieurs centaines de millions à compenser et il est urgent de passer aux actes.

Concernant la fameuse fortune de l'Etat, force est de constater que si elle paraît très confortable aujourd'hui, elle va fondre comme neige au soleil. Sachant que l'Etat n'a pas prévu de réserve ni pour le financement de la construction du centre hospitalier de Bertigny, ni pour l'assainissement de la caisse de pension, nous invitons le Conseil d'Etat et le Grand Conseil à faire preuve de prudence dans l'utilisation de son bas de laine, qu'il faut bien voir comme un bien précieux et pas comme une manne qui brûle les doigts et qu'il faut dépenser au plus vite.

En conclusion, le groupe libéral-radical salue globalement ce programme et attend maintenant des propositions concrètes pour passer de la déclaration d'intention à la réalisation des objectifs.

Cotting-Chardonnens Violaine (PS/SP, BR). Dans le programme gouvernemental, en page 23, alinéa 2.3, il est mentionné que le développement des infrastructures pour l'enseignement et la formation se poursuit.

Voici ma question: pourquoi n'est-il pas fait mention de l'agrandissement du gymnase intercantonal de la Broye dans la liste des projets à réaliser?

Schnyder Erika (PS/SP, SC). La lecture de ce programme de législature est, comme pour tout programme de législature, à la fois passionnante et tristounette. Il y a – et c'est un peu normal – à boire et à manger dans ce programme de législature. C'est un peu l'inventaire à la Prévert, avec les ratons laveurs en moins. Mais, néanmoins, il y a également des énoncés d'intention de la part du Conseil d'Etat, évidemment on ne peut pas tous les citer, mais il y a quand même un point qui me paraît fondamental et que je voudrais relever ici. Le Conseil d'Etat rappelle que son objectif est de renforcer le centre cantonal. Cela fait maintenant trois législatures que je siége au Grand Conseil et ce renforcement du centre cantonal, je l'entends depuis que je suis ici. D'après le Conseil d'Etat, la possibilité donnée au canton pour renforcer son centre cantonal, c'est par le biais de fusions de communes, avec des aides, des incitations et des mesures qui permettraient aux communes de favoriser leur regroupement. Néanmoins, pour ce qui est d'un centre cantonal véritablement fort – et ça, je le dis et le répète depuis quand même pas mal de temps – il y a un élément, et cet élément manque totalement dans votre planification, c'est le fait d'en finir avec les structures territoriales vieillissantes. La Constituante, Mesdames et Messieurs, n'a pas réussi à faire sauter les verrous qui bétonnent une situation acquise depuis je ne sais combien de siècles. Le Conseil d'Etat, visiblement, n'a pas davantage l'intention de faire sauter les verrous. Or, il ne suffit pas d'inciter les communes à fusionner, et en particulier les communes centres,

sans avoir ensuite eu un véritable programme de simplification, d'allègement, de modernisation de ces structures territoriales, qui finissent par plomber précisément le centre cantonal, puisqu'elles coûtent très cher. Je rappelle ici que les solidarités que l'on introduit vont se répartir sur un centre cantonal qui sera affaibli d'autant.

Par ailleurs, le renforcement du centre cantonal va également de pair avec des incitations économiques et je relève aussi que le Conseil d'Etat est conscient du fait qu'il faut des aides à l'innovation, qu'il faut attirer des entreprises et qu'il faut rendre le canton de Fribourg plus dynamique dans ce sens et c'est une bonne chose. Mais, d'un autre côté, lorsque l'on veut véritablement commencer à introduire sur les territoires des différentes communes les possibilités d'implantation d'entreprises, on se heurte finalement à des limitations qui sont le fait d'une promotion économique assez faiblarde et qui cible l'un ou l'autre élément, mais pas l'ensemble du territoire. Cela est dommage et j'aurais bien aimé que ce programme soit un peu plus sexy de ce côté-là.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Beaucoup de choses ont été dites, je m'efforcerai donc d'être le plus court possible. Je souhaitais tout de même, officiellement, au nom de mon groupe, relever la déception par rapport à deux manques qui ont été relevés à plusieurs reprises cet après-midi, deux manques soulignés notamment par M. le Président de la CFG.

Tout d'abord, une toute petite ligne sur l'HFR dans ce programme gouvernemental, pas beaucoup plus par rapport à la caisse de pension, alors qu'à eux deux, ces sujets représentent des enjeux à plusieurs centaines de millions. Nous n'en apprendrons rien de plus ici, ce qui est un peu surprenant.

Ce qui est aussi surprenant, c'est qu'à contrario, à deux reprises dans le document du programme gouvernemental, on peut lire le soutien engagé du Conseil d'Etat aux JO 2026. Alors non seulement nous ne partageons pas l'idée que ces JO représentent le moindre intérêt pour Fribourg, mais nous avons de la peine à comprendre leur place ici, dans ce programme de législation. On ne parle pas de l'HFR, pas de la caisse de pension, mais on parle des JO, c'est tout de même un petit peu particulier.

Ma deuxième et dernière remarque concerne directement le plan financier, pas forcément sur le fond, mais plutôt sur la forme. Pour moi, un plan financier n'a d'intérêt que si on le compare avec l'exercice précédent, surtout si on parle des échéances les plus lointaines. Ces planifications, pour moi, doivent être établies régulièrement. C'est ce que l'on connaît dans nos communes, puisque chaque année, un conseil communal doit venir avec sa planification financière devant la Commission financière et devant son législatif. C'est pour moi le seul moyen de les rendre lisibles, audibles et à même de jouer leur rôle, un rôle important d'aide à la décision, que ce soit pour le Grand Conseil dans cette salle, mais aussi pour le Conseil d'Etat.

En conclusion, j'appelle de mes vœux qu'une planification financière devienne un exercice annuel, que ce soit ici dans cette salle ou en CFG.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du Conseil stratégique consultatif de Blue Factory et présidente de Kibelac. Quant à mon métier, je suis conseillère en organisation.

Je remercie le Conseil d'Etat pour ce programme de législation innovant et ambitieux pour notre canton de Fribourg. Permettez-moi de faire quelques remarques concernant la notion de l'innovation. L'innovation, je retrouve par exemple, une force de notre canton, à savoir...

die Zweisprachigkeit unseres Kantons, welche in diesem Legislaturprogramm erscheint. Wir sehen hier, dass wir von Immersionslernen sprechen. Wo wird dieses umgesetzt? Wir wissen heute, dass Immersionslernen bei den Kleinkindern funktioniert. Sobald das Gehirn aber weiterentwickelt ist, findet kein Immersionslernen mehr statt. Haben wir die Ambition, das wirklich umzusetzen? Das würde in unseren Kinderkrippen und eben schon im Kindergarten bedeuten, dass die Lehrpersonen ihre Muttersprache sprechen und die Liebe für ihre Sprache praktizieren.

Si on voulait vraiment vivre cette ambition de l'apprentissage en immersion, qui est un potentiel pour notre économie fribourgeoise... Il y a des études qui montrent que des gens bilingues ont en moyenne 30% de salaire en plus que les autres. Justement, avec notre canton, notre situation en Suisse, le pont entre les différentes cultures, on pourrait s'appuyer dessus. Je souhaiterais que le Conseil d'Etat mette en œuvre cette ambition, là où l'immersion a vraiment lieu: avec les enfants en bas âge et avec des personnes qui pratiquent leur langue maternelle avec les enfants.

L'innovation dans l'économie, l'innovation dans notre direction cantonale. On a entendu qu'on veut travailler sur l'efficacité. Quand je travaille avec des entreprises, de nos jours, il ne s'agit plus de mettre des postes en plus, mais de chercher la synergie entre les différents services. L'innovation pour notre administration cantonale pourrait être que les silos, que des groupes de personnes qui travaillent sur des projets identiques dans différentes Directions collaborent ensemble et qu'on prenne l'habitude de travailler de manière différente.

L'innovation dans la manière de faire. La manière du XXI^e siècle, c'est la collaboration, la co-création et le partage: le partage d'expériences et la co-création avec des personnes de toutes compétences. Ce ne sont pas les scientifiques qui devraient trouver des solutions entre eux, mais différents backgrounds. Quand on entend innovation par rapport à Blue Factory, est-ce que l'innovation est de chercher un centre d'innovation dans notre canton, une Blue Factory Immobilière SA? On n'aurait pas besoin d'une autre struc-

ture pour vraiment attirer tout ce qu'on a l'ambition d'attirer ici sur notre territoire cantonal.

Wir sprechen heute noch über ein Kompetenzzentrum, welches auf dem BlueFACTORY-Areal zu Hause ist. Was wir damit verbinden müssen: Sind wir bereit, wenn wir Innovation wollen, Risiken einzugehen? Sind wir bereit, Risiken einzugehen, neue Dinge auszuprobieren? Mit dem Swiss Integrative Center for Human Health haben wir genau dies versucht. Machen wir hier jetzt alles zunichte, indem wir solche Plattformen heute schon sterben lassen? Das Risiko müssen wir, wenn wir Innovation wollen, auch einkalkulieren.

Avec ces remarques sur l'innovation, qu'on devrait considérer quand on veut travailler d'une nouvelle manière, j'ai terminé.

Bonny David (PS/SP, SC). Je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport fort intéressant.

Je me suis penché sur le parc d'innovation Blue Factory. Il est vrai qu'on a tous envie dans ce canton que ce projet décolle, car j'ai malheureusement l'impression qu'il stagne un peu, malgré le fait qu'on dise qu'on veut accélérer l'innovation et moderniser le canton. Je me suis permis d'aller regarder, sur le site internet de Blue Factory, qui se trouvait au Conseil d'administration et au Conseil stratégique. Nous avons certes des gens expérimentés, très riches avec leur CV, mais, avec tout le respect que j'ai, tout de même d'un certain âge. Où sont donc ces jeunes de 20–25 ans qui sont des start-upers qui peuvent nous créer une véritable Silicon Valley à Blue Factory? Des jeunes qui sont connectés 24 heures sur 24 heures, qui ne sont peut-être pas faciles à trouver, mais qui pourraient amener beaucoup. Il n'y en a aucun d'après ce que j'ai pu voir et c'est regrettable. J'espère qu'on pourra intégrer également ces jeunes, même si les discussions ne seront peut-être pas évidentes entre diverses générations, mais qui pourraient beaucoup apporter. On doit faire à Blue Factory ce qu'on n'a jamais fait ailleurs, si on veut vraiment réussir.

Une deuxième remarque. A la législature précédente, je ne sais plus combien de fois on a parlé du désenchevêtrement des tâches. On en reparle à deux reprises dans ce rapport et aujourd'hui on a dit 15 ou 16 fois Fribourg 4.0. J'ai dû alors manquer quelque chose: qui a inventé ce concept? Quand passera-t-on au 5.0? Concrètement, qu'est-ce que va vraiment changer ce 4.0 pour la vie de tous les Fribourgeois?

Dernier point, à la page 36, le Conseil d'Etat mentionne renoncer à certains projets moins prioritaires; quels sont ces projets qui sont moins prioritaires? Je vous remercie.

Le Rapporteur. Il y a eu beaucoup d'interventions, le sujet passionne et c'est légitime.

Je suis conscient que le programme gouvernemental ne peut, par définition, pas plaire à tout le monde, puisque nous avons chacune et chacun notre propre sensibilité; certains aimeraient plus de ressources et de prestations, d'autres aime-

raient payer moins d'impôts. Il est important que le débat ait lieu et il a eu lieu.

J'aimerais quand même relever deux ou trois points. Il est important de rappeler que les prestations sont maintenues et ne sont pas coupées. Pour moi, c'est un élément qui est capital au niveau du canton de Fribourg. On n'a pas coupé dans les prestations, malgré le fait que le plan financier prévoit une augmentation plus importante des charges par rapport aux revenus. On jouit d'une bonne santé financière et c'est aussi un élément très important pour le canton de Fribourg. Pour rien au monde, je ne souhaiterais qu'on doive à nouveau faire face à un programme d'austérité. Je crois que c'est aussi important de le dire. On doit veiller à avoir un certain équilibre entre les dépenses et les charges. En ce sens-là, je crois que le plan financier répond à mes attentes ainsi qu'aux attentes des autres membres de la CFG.

Il y a eu beaucoup d'interventions et je ne vais pas toutes les commenter. Je laisserai, le cas échéant, le Conseil d'Etat compléter et répondre aux autres interventions.

J'ai juste un ou deux éléments par rapport à l'intervention de M. le Député Pierre Mauron, qui indique que le plan gouvernemental ne tire pas un bilan de la précédente législature. Il faut bien voir que ce plan gouvernemental parle du futur et, à quelque part, c'est vers le futur qu'on doit maintenant se diriger. Je reconnais néanmoins qu'il y a une étude prospective et je trouve que c'est un élément très important qui a été fait. C'est bien que ce soient d'autres personnes qui tirent un bilan de la société fribourgeoise dans son ensemble, en tenant compte aussi du contexte national, voire international.

S'agissant des trois projets phares, ils n'ont pas tous été amenés par le Grand Conseil. Je suis d'accord pour le centre cantonal, par contre pour les deux autres projets phares, je crois que le *lead* a été pris par le Conseil d'Etat.

Quant à l'anticipation des conséquences de la numérisation, réclamée dans les interventions de M^{me} la Députée Haenni et de M. le Député Savoy, je crois que c'est important, ce sera évolutif.

Pour répondre au député Schneuwly, concernant les dépenses du personnel et la réduction du nombre de postes, je laisserai le Conseiller d'Etat Georges Godel se prononcer.

M. Schläfli admet que ce plan gouvernemental manque de vision; selon lui il n'y a pas de projet porteur, mais je n'ai pas entendu non plus qu'il nous en propose un. Donc, Monsieur Schläfli, on en rediscutera peut-être entre quatre yeux après.

Ensuite, pour les autres éléments, beaucoup de discussions sont cristallisées au sujet du centre cantonal du Grand Fribourg. A titre personnel, je pense que c'est un projet extrêmement important pour les générations futures. Actuellement, dans le plan financier, il y a uniquement l'incitation financière liée à la loi sur l'encouragement des fusions. C'est

vrai que certaines questions devront se poser par rapport aux avancées de l'assemblée des délégués, mais je crois que ce serait peut-être une erreur de considérer dès le début qu'aucune aide complémentaire ne puisse être apportée pour ce projet très important pour les générations futures, pour placer notre ville de Fribourg et son agglomération entre Fribourg et Berne. C'est aussi une question de poids.

Pour les autres interventions, caisse de prévoyance, HFR, structures territoriales (cela a aussi été amené par M. le Député Didier Castella et M^{me} la Députée Erika Schnyder), je crois qu'effectivement il n'y a pas de modification prévue de la loi sur les communes. Il y a actuellement, sur la table des parlementaires, la loi sur les finances communales, mais cela ne règle pas la problématique des structures territoriales. S'agissant de la promotion économique, de l'innovation et du capital-risque, je laisserai peut-être M. le Conseiller d'Etat y répondre.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Tout d'abord, je tiens à remercier l'ensemble des intervenants pour les remarques, félicitations ou critiques qui ont été adressées sur ce programme gouvernemental et ce plan financier. Je crois que c'est une fois durant la législature qu'on peut faire ce débat, qui est extrêmement important, raison pour laquelle il était essentiel aujourd'hui de pouvoir prendre un peu de temps pour cet échange.

Je vais reprendre quelques éléments qui ont été abordés sur le programme gouvernemental en particulier. Le directeur des finances complètera sur le plan financier et mes collègues pourront aussi, le cas échéant, compléter sur des éléments qui touchaient leur Direction de manière plus précise.

On ne peut naturellement pas aujourd'hui répondre dans le détail à toutes les interventions, parce qu'il aurait alors probablement fallu réserver deux demi-journées, mais j'aimerais vous dire aussi que nous avons fait une présentation plus détaillée à la CFG, avec laquelle nous avons eu un échange tout à fait constructif et positif, avec en retour relativement peu de critiques sur le programme gouvernemental, mais quelques remarques qui sont revenues aussi en séance aujourd'hui sur le plan financier lui-même.

Je voudrais aussi rassurer le député Pierre Mauron pour lui dire que ce programme gouvernemental n'est pas le programme de la majorité du Conseil d'Etat; non, ce programme est défendu par le Conseil d'Etat in corpore, preuve en est d'ailleurs la présence de tous nos collègues aujourd'hui, comme ce fut le cas d'ailleurs lors de la présentation de ce projet en conférence de presse. C'est un travail d'équipe collectif qui a été fait dans d'excellentes conditions d'échange. Depuis le début de l'année, nous avons consacré beaucoup de séances, beaucoup de temps au programme gouvernemental et au plan financier lui-même. Nous avons, contrairement à ce qui a pu être dit, tenté de fixer des priorités, preuve en est effectivement que nous n'avons pas simplement listé tous les

desiderata des Directions ou des services, mais nous avons priorisé des projets qui présentaient un caractère transversal pour bien démontrer que c'était un travail qui réunissait le collège et les Directions.

Nous avons trop de respect pour le Grand Conseil pour penser que les sept armaillis pourraient diriger de manière ferme un troupeau qui suivrait avec sonnailles battantes derrière. Non, ce Grand Conseil est là aussi pour nous apporter des propositions dans un climat d'échange constructif et je pense que le débat d'aujourd'hui le démontre de manière tout à fait positive.

Quelques remarques sont venues à plusieurs reprises sur l'HFR et la caisse de pension. Effectivement, le Conseil d'Etat, et cela sera peut-être précisé par le Directeur des finances, ne pouvait chiffrer financièrement les besoins ni de l'HFR ni de la Caisse de prévoyance et cela tout simplement parce que ces dossiers, au moment où nous avons dû clore ce programme, n'étaient pas à maturité. Le Conseil d'Etat ne disposait pas d'informations suffisamment précises pour pouvoir chiffrer, dans le plan financier, les besoins sur ces deux dossiers extrêmement importants. Nous avons néanmoins clairement émis une réserve pour dire que ce plan financier devrait être complété et réactualisé, comme c'est le cas d'ailleurs à mi-législature, pour tenir compte des informations complémentaires que nous attendons effectivement aussi bien pour l'HFR que pour la caisse de pension. Si aujourd'hui on avait tiré des plans sur la comète et émis des chiffres qui s'avèreraient faux demain, on nous en aurait fait le reproche. Donc là, on ne pouvait pas jouer avec le feu sur des montants qui seront certainement très importants.

Quelques compléments sur les trois projets phares:

Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation; c'est une volonté, un fil rouge dans nos réflexions. Je crois que nous devons et voulons faire de ce canton un pôle économique et d'innovation. La place économique fribourgeoise doit être raffermie par un renforcement notamment des secteurs à haute valeur ajoutée, par le biais de l'innovation, où plusieurs projets vont être développés avec des collaborations avec les HES, avec l'Université, bien sûr sur le site de Blue Factory, mais aussi sur le Marly Innovation Center, sur le Vivier à Villaz-st-Pierre, qui peuvent servir d'accélérateurs à l'innovation. Nous avons prévu aussi des incitations étatiques, notamment dans le domaine de la politique foncière active, pour favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles ou l'extension d'entreprises existantes. L'aide aux entreprises en création, le soutien à l'investissement figurent également parmi les mesures qui devront stimuler l'offre d'emplois à haute valeur ajoutée. On veut absolument tout mettre en œuvre pour augmenter ce PIB dans le canton et pour éviter le risque d'un canton dortoir.

Sur la fusion du centre cantonal, nous sommes convaincus, et d'ailleurs des reproches et critiques avaient été faites sur

le programme précédent où cet élément n'était pas mis en lumière, que le renforcement du centre cantonal est indispensable pour positionner Fribourg, pas tellement dans le canton, mais pour positionner Fribourg sur le plan national entre Berne et Lausanne, entre Genève et Zurich. La principale clé de ce renforcement est la fusion du Grand Fribourg. Cette fusion, on le sait bien, ne dépend pas que de l'autorité cantonale; une fusion ne se décrète pas, mais il y a une volonté du Conseil d'Etat, avec le soutien le moment venu du Grand Conseil, de mettre en place des conditions favorables. Financièrement, le Conseil d'Etat, vous l'avez vu, s'engage aussi de manière concrète dans le financement d'infrastructures porteuses pour l'avenir du Grand Fribourg. On pourrait citer beaucoup d'exemples, mais on parle notamment des infrastructures dans le domaine de la mobilité (route Marly-Matran en voie de développement), à tout ce qui est fait dans le domaine des transports publics, où Fribourg rattrape progressivement son retard et dans le domaine des infrastructures sportives (piscine, patinoire) où des investissements importants sont prévus. Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà réservé des montants aussi, avec un magnifique projet pour l'avenir, pour la couverture de Chamblieux, avec l'urbanisation de tout un secteur qui en découlera.

Et puis, pas de tabou, la discussion devra avoir lieu sur un éventuel financement complémentaire qui découlerait d'une modification de la loi sur l'encouragement aux fusions. Mais, jusqu'à ce jour, c'est le Grand Conseil lui-même qui n'a jamais voulu adapter cette législation, par volonté de respecter une égalité de traitement entre les communes. Il y aura donc là un débat qui devra être mené, mais, pour ce faire, nous attendons aussi le retour des réflexions et des débats qui auront lieu maintenant dans le cadre de l'assemblée constitutive. En tout cas, le Conseil d'Etat est prêt à discuter de toutes les propositions qui permettront de faire avancer ce projet.

Concernant la révolution 4.0, effectivement, c'est une volonté sur le plan national, probablement sur le plan international aussi, et là on voulait montrer un signal fort que dans tous les domaines d'activité nous allons être impactés par la digitalisation. Le Conseil d'Etat veut absolument inscrire ce canton dans le tournant numérique et cela concerne à peu près tous les champs d'activité dans l'administration cantonale, mais aussi dans l'économie privée, dans la problématique de la santé, des transports, du tourisme, de la justice, de la police, de l'agriculture, des loisirs et j'en passe. Toutes nos activités futures vont être impactées par la révolution 4.0 et là, le Conseil d'Etat a aussi concrètement mis dans le plan financier des moyens supplémentaires pour relever ces défis.

Voilà les considérations que je pouvais apporter de mon côté et je passe peut-être la parole au Directeur des finances pour un complément d'informations, en particulier sur le plan financier.

Godel Georges, Directeur des finances. Je me joins aux remerciements qui ont été adressés à l'ensemble du Grand Conseil, respectivement au président de la Commission des finances et de gestion pour le discours constructif et positif avec des remarques certes, mais on constate qu'il y a vraiment un discours très constructif.

Permettez-moi de reprendre tout d'abord les propos du président de la Commission des finances et de gestion, que je fasse mienne cette phrase et le Conseil d'Etat également: «Veillez à l'efficience des moyens mis à disposition.» On peut en parler longtemps, mais c'est important et c'est le rôle du Gouvernement de veiller à l'efficience des moyens à disposition pour essayer de satisfaire les uns et les autres, mais évidemment on ne peut pas faire le bonheur de tout le monde.

Je reprends les propos de M. le Député Mauron avec sa désalpe. J'ai beaucoup aimé, je sais qu'il a fait des désalpes, mais la désalpe (et il le sait) c'est l'apothéose d'une saison et pour bien comprendre le travail de l'armailli, il faut aller sur l'alpe pendant l'été. A cet effet, je propose au député Mauron (j'irai peut-être lui montrer) de discuter avec le député André Schoenenweid sur l'alpage près des Dents Vertes qui appartient au Député UDC Frossard (*rires*) et là ils vont faire un programme gouvernemental ou s'entendre sur les différentes politiques pour faire avancer notre canton.

Ceci étant dit, je réponds aux différentes questions. Je commence par la Caisse de prévoyance, qui est revenue à plus d'un titre. C'est vrai, c'est un élément important. Notre président du Gouvernement l'a dit, on ne peut pas inscrire des chiffres, parce qu'on ne les connaît pas. Ce que je peux vous dire et je le dis sous la surveillance du président du groupe de travail, qui est dans les tribunes (qui *était* dans les tribunes), M. Bernard Fragnière, qui mène tous ces travaux depuis déjà un certain temps et je lui ai encore demandé ces derniers jours: qu'est-ce que je peux dire? Ce groupe de travail, qui a un certain nombre de personnes et dont je ne fais pas partie, a pour mission d'amener un projet qui sera mis en consultation, selon ce qui m'a été transmis, du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018 et l'entrée en vigueur – car j'ai beaucoup de députés qui m'ont approché – car les gens ont une certaine sensibilité pour les collaborateurs de l'Etat, est prévue au 1^{er} janvier 2020. Si je le dis, encore un élément important, c'est sous réserve des propos de la commission de surveillance, que nous allons rencontrer prochainement. C'est vrai que ce sont des choses lourdes mais qui sont nécessaires pour montrer dans quelle direction on va. C'est vrai que nous examinons l'opportunité, ça va dans ce sens-là, de changer la primauté des prestations en primauté des cotisations.

J'en viens aux autres remarques. M. le Député Raoul Girard a parlé du plan financier par rapport à l'exercice précédent. J'aimerais juste le rassurer, le plan financier est la ligne de conduite du Gouvernement et lorsqu'on fait le budget, on reprend le plan financier pour voir ce que nous avons prévu

et nous formatons notre budget sur cette base. Vous l'avez vu, le plan financier n'est pas équilibré, ce qui signifie que le Gouvernement devra faire des efforts par rapport à ce qui est prévu, mais aussi par rapport à ce qui va venir. Vous savez que le plan financier doit être réactualisé en mi-législature, c'est prévu. M. le député Girard pense qu'on devrait l'adapter chaque année. Nous avons eu l'occasion de répondre à une motion en 2013 où les députés avaient suivi le Conseil d'Etat dans ce domaine par 59 voix contre 32, mais en affirmant clairement que chaque année dans le cadre budgétaire, nous signalons les modifications qui sont apportées au plan financier.

Plusieurs députés, M. le Député Castella et Chassot, se sont enquis de la fortune. Certains disent qu'il faut dépenser rapidement, d'autres disent qu'il faut être prudent. Je vais simplement vous dire, vous l'avez tous bien lu, vous avez sûrement tous écouté mes propos introductifs, seulement avec le programme d'investissement qui est prévu, c'est un manque de 629 millions. Cet argent sera puisé dans la fortune pour financer ces investissements. C'est dire que là on en aura pris un fier coup. Encore faudra-t-il pouvoir les réaliser, ce n'est pas toujours aussi facile.

Plusieurs questions ont été posées sur le projet fiscal. Je crois que je l'ai dit, mais je le répète, car c'est important. Le projet fiscal est nécessaire au plan suisse mais encore plus sur le plan fribourgeois, car on a un tissu économique composé de statuts fiscaux et lorsque ces statuts fiscaux seront tombés, ce sera une manne supplémentaire, ce sera une équité fiscale et des conséquences pour l'ensemble du projet que vous connaissez sont prévues dans le plan financier à partir de 2020.

Une question de M. le Député Schneuwly par rapport au personnel qui a été prévu. Je ne peux pas vous donner le détail où nous avons diminué, mais je crois pouvoir dire (je le répète) que le personnel constitue l'un des plus gros volumes des dépenses de l'Etat qui est supérieur à la moyenne, on l'a vu pour le budget 2018 où les dépenses de l'Etat sont de 1% d'augmentation des charges et pour le personnel, on a 2%. Les 470 postes qui sont prévus pour la période de quatre ans, si je la compare à la période précédente, nous avons créé 366,5 postes des quatre années comparatives, ce qui veut dire que le Conseil d'Etat a fait un effort supplémentaire dans ce domaine, mais ça ne veut pas dire qu'ils seront créés, puisque, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le plan financier n'est pas équilibré, nous devons bien trouver encore des économies.

Plusieurs députés sont intervenus sur la mobilité. Je crois que tout le monde partage l'avis qu'on doit faire des efforts sur la mobilité. Je peux vous le dire, jamais l'Etat n'aura autant investi pour la mobilité. Simplement ce qui est entré en vigueur ce week-end au plan fribourgeois, ce sont 2 millions de kilomètres supplémentaires pour 2018 dans les trans-

ports publics en particulier dans le sud. Par exemple, un des transporteurs, les TPF que je connais bien évidemment, a bien mis l'accent sur le sud, sur demande du canton, mais des efforts seront faits dans toutes les régions et simplement dans ce domaine, c'est 10,8% d'augmentation de dépenses supplémentaires pour 2018 qui vont se répéter évidemment sur toute la législature.

Par rapport au centre cantonal fort, je terminerai par Fribourg 4.0. Je crois que tout le monde veut ce centre cantonal fort, il est indispensable pour positionner notre canton entre l'arc lémanique et Berne et Zurich. Que faut-il faire? De l'argent, oui. Je crois que notre programme d'investissement, on peut sortir le détail, il est principalement axé sur le centre cantonal fort, notre président du Gouvernement a déjà cité quelques projets. Ce qui me paraît important, ce n'est pas seulement l'argent, c'est le rôle politique, c'est le rôle de l'assemblée constitutive et après il faut se mettre ensemble, ce n'est pas le Conseil d'Etat qui peut le réaliser, c'est l'assemblée constitutive, ce sont les exécutifs et les législatifs des communes concernées. Il faut vraiment que tout le monde travaille ensemble pour le réussir, sinon vous n'avez pas de chance. Quand je dis: tirez à la même corde, vous l'avez compris, au même bout de la corde.

Je termine avec Fribourg 4.0; M. le Député Bonny a dit: «Mais qu'est-ce que c'est concrètement?» C'est vraiment important, Fribourg 4.0, et ça ne concerne pas qu'une Direction de l'Etat mais l'ensemble de la population de ce canton. Je rappelle les différentes révolutions industrielles qu'on a eues dans ce pays ou dans ce monde, on avait des trains à vapeur, puis l'électricité, l'électronique et aujourd'hui on a la digitalisation. Dans ce domaine (je le répète, notre président l'a aussi dit) on veut mettre un effort particulier, on a des montants importants qui sont mis pour cette digitalisation Fribourg 4.0, ça signifie que Fribourg a une vision, une stratégie qui englobera ainsi à terme l'ensemble des prestations de l'administration afin de répondre de manière encore plus efficiente aux besoins de la population, des entreprises fribourgeoises et l'objectif est de renforcer à tous les niveaux la compétitivité de notre canton au service du bien commun et du mieux-vivre-ensemble.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Le Conseil d'Etat est très sensible à la situation de l'HFR. Nous avons déjà eu une première discussion en ce qui concerne la construction d'un nouvel hôpital avec des pistes possibles. Le Conseil d'Etat attend un projet définitif pour voir dans quelle mesure il pourra soutenir et jusqu'à hauteur de quel montant il pourrait soutenir cette construction.

En ce qui concerne le budget de l'HFR, il a été prévu pour le plan financier 2018–2021 +12 millions en ce qui concerne les autres prestations de l'HFR, c'est-à-dire les prestations d'intérêt général, autres prestations et le financement transitoire. Il y a un effort important qui est fait pour soutenir l'HFR

même s'il y a lieu de relever que l'HFR doit également améliorer son efficacité, notamment sur la question des durées de séjours qui restent en-dessus de la moyenne suisse.

En ce qui concerne les questions de M. le Député Schneuwly pour le nombre de postes au Service de l'enfance et de la jeunesse, c'est 4,2 postes qui ont été prévus sur tout le plan de la législature, dont 1,2 EPT sur le budget 2018. Pour les personnes en situation d'handicap sur toute la durée de la législature, c'est 73,9 EPT qui ont été prévus pour permettre la création de 139 places, ce qui nous permet de répondre à la planification en termes de places pour les personnes en situation d'handicap.

En ce qui concerne la question des prestations complémentaires, c'est vrai que c'est un dossier qui est discuté depuis longtemps, depuis 2007 que je suis entrée au Conseil d'Etat. Ce qui est prévu maintenant selon un planning qui a été accepté par le Conseil d'Etat, c'est une mise en consultation dans le courant 2018 avec pour objectif d'être devant le Grand Conseil avec une loi en 2019 dans le cadre du plan financier, c'est 900 000 frs qui ont été prévus pour la mise en œuvre en 2021. Je rappelle peut-être un élément important, si vous avez, M^{me} la Députée, parlé de la situation de la pauvreté, le taux d'aide sociale dans le canton de Fribourg est à 2,4 contre 4,8 dans le canton de Vaud.

Voilà, c'est avec ces remarques que j'ai terminé.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Quelques précisions quant à l'intervention du député Castella – qui n'est plus là; le Grand Conseil a accepté, quand il a accepté la révision de la loi sur les communes, l'introduction dans la loi sur les communes pour notamment la fusion du Grand Fribourg mais également pour d'autres fusions de la possibilité d'avoir des cercles électoraux et des arrondissements administratifs. Cette modification a été acceptée par vous-mêmes, elle n'est donc plus nécessaire à moins qu'il y ait d'autres suggestions dans ce sens.

Peut-être encore un mot sur la fusion du Grand Fribourg qui a été évoqué par tout le monde, il est effectivement maintenant le moment de passer à cette fusion. Beaucoup d'entre vous ont évoqué des montants conséquents. Je constate que l'analyse du succès de cette fusion a gagné en maturité. C'est une fusion qui ne va pas être facile, elle se base sur le périmètre des communes de l'agglomération, qui fonctionnent désormais ensemble depuis 10 ans. C'est le moment de passer à quelque chose de plus concret, mais les montants évoqués par beaucoup d'entre vous sont conséquents et nécessiteraient une votation populaire. J'aimerais que vous soyez conscients que le canton de Schaffhouse notamment a fait une votation populaire sur les montants nécessaires à une réforme des structures territoriales et que le peuple l'a refusée. Il s'agit donc dans notre canton si on veut vraiment renforcer cette position de la ville de Fribourg par rapport aux capitales que sont Berne, Lausanne, Zurich ou Genève, de consacrer les

montants, mais de convaincre la population des campagnes que cette fusion participera au dynamisme de tout le canton. C'est ce travail de conviction qui reste à faire pour que toute la population du canton se rende compte que cette fusion peut être un enrichissement mutuel.

Peut-être encore juste une remarque au député Schläfli, par rapport à l'agriculture, je crois que l'ambition du Gouvernement est de devenir un leader dans l'agroalimentaire. De nombreuses initiatives sont déjà en cours, des montants sont consacrés à de nombreux investissements et les programmes continuent dans ce sens. M. Schläfli, je viens de vous répondre, mais vous ne m'avez pas entendue.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Une réponse précise à une question précise, le gymnase intercantonal de la Broye n'a pas été oublié, mais il se trouve non pas au chapitre «infrastructures» mais au chapitre de la promotion de l'excellence de la formation, où on annonce la poursuite de la collaboration. Quant à l'aspect de l'investissement, vous le trouvez à l'annexe sur les investissements, page 50, où vous avez l'estimation de 12 millions, ce qui correspond à la moitié du montant global pour toute la législature, puisqu'on le fait avec les Vaudois. L'investissement n'est évidemment pas oublié.

Encore une dernière remarque, le Conseil d'Etat s'engage pour la candidature des JO de Sion 2026, nous l'avons fait officiellement. C'est un thème évidemment qui ne dépend pas que de nous et qui dépassera, je l'espère, cette législature. Il est aussi important de le dire dès le départ.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. La députée Ghielmini et le député Castella ont posé des questions sur la répartition de la mobilité et la répartition des augmentations de dépenses du canton pendant la période couverte par le plan de législature. Vous avez fait une comparaison qui est intéressante mais qui peut inciter à de fausses analyses dans la mesure où vous avez comparé le coût des routes et le coût d'autres choses. Or, sur les routes, il y circule évidemment du trafic motorisé individuel, mais sur les mêmes routes circulent aussi des vélos et des bus. Les dépenses pour les routes ne bénéficient pas exclusivement au trafic motorisé individuel mais à différents types de trafic.

Si on veut comparer les choses et c'est aussi un petit peu l'état d'esprit du plan directeur cantonal, qui est en adéquation avec les objectifs du plan gouvernemental, c'est de dire que nous aurons 50% de personnes en plus d'ici 20 à 25 ans, peut-être 30 ans dans notre canton. Ces personnes, nous devons les loger, nous allons devoir trouver des emplois dans le canton et ces personnes vont bouger d'un endroit à l'autre. Le maître mot pour le Conseil d'Etat, c'est d'organiser cette mobilité de la manière la plus efficace possible, cela signifie notamment ne pas jouer un mode de transport contre un autre. Une personne qui habite la Villette et qui va travailler à Domdidier

(il ne doit pas y en avoir beaucoup) va certainement encore en 2050 faire ce trajet en voiture, parce qu'il n'y aura sans doute pas quelque chose d'efficace en terme de transports publics et pour le vélo, c'est un peu loin, à pieds aussi. Une personne qui fait 500 mètres ou un kilomètre à l'intérieur du futur Grand Fribourg devrait idéalement pouvoir le faire avec un transport public efficace qui n'est pas pris dans un bouchon (mais cela se passe également sur une route) ou éventuellement par un autre type de transport public – si c'est le quart d'heure à l'agglomération: par le rail. L'enjeu clé pour le transport le plus efficace possible, c'est certainement d'augmenter la part de mobilité là où le canton de Fribourg est particulièrement faible, ça vaut pour les transports publics, ça vaut tout particulièrement pour la mobilité douce dans les agglomérations et dans les espaces fortement urbanisés et l'enjeu clé est d'avoir une urbanisation ces prochaines décennies qui permette l'efficacité des transports publics. Quand aujourd'hui, on discute avec nos responsables des grandes compagnies de chemins de fer ou de transports publics, on leur demande comment devenir plus efficace sur nos transports publics. La première réponse est: «Regroupez-nous les gens d'une manière à peu près efficace pour qu'on puisse avoir une masse critique suffisante pour offrir ces choses-là!» L'organisation efficace des transports publics passe en premier temps par une réflexion sur la densification, sur la concentration des 50% de Fribourgeois et Fribourgeoises que nous aurons en plus d'ici 2045/2050. Une fois qu'on a fait ça, on peut faire des routes, on peut faire une bonne offre en transports publics, on peut faire une augmentation massive de la mobilité douce, qui reste extrêmement faible, mais le premier pas est dans l'aménagement du territoire même si ça paraît un tout petit peu théorique.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je réponds aussi à deux questions précises:

1. C'est le député Bonny qui a, à juste titre, fait remarquer qu'il n'y a pas au sein du conseil d'administration de BlueFACTORY une personne qui est dans la catégorie d'âge 20 à 25 ans. C'est juste. Je souligne toutefois qu'il y a un jeune entrepreneur et celui qui vous parle n'a pas 60 ans non plus (*rires*). Mais le problème est réel, raison pour laquelle je mettrai au concours ce vendredi au sein de la Direction de l'économie et de l'emploi un poste de responsable de la digitalisation. Il va conseiller la direction de PromFR et indirectement aussi BlueFACTORY. Je remplace un chargé de communication.
2. Concernant la question du député Collomb par rapport à trois outils de la promotion économique, il s'agit du Seed capital, du capital-risque et du cautionnement, ces trois outils font l'objet d'un examen dans le cadre de la modification de la loi sur la promotion économique. Le projet de loi qui a été mis en consultation, la consultation est terminée puis on est en train de finaliser ce projet pour le soumettre au Conseil d'Etat puis finalement en débattre au Grand Conseil. Il faut savoir que

je ne possède pas encore les chiffres 2017 pour ces trois outils. Evidemment, on va tirer le bilan. Je souligne toutefois que ce sont des outils subsidiaires au financement par des institutions bancaires et aussi par des privés. Il faudra bien évidemment tirer le bilan et le cas échéant trouver de bonnes solutions.

Quant au transfert de technologies réalisé par les HES, c'est un vaste sujet. Je me permets juste de dire que je suis très content avec les prestations des quatre HES, que ce soit au niveau de la formation, au niveau de la recherche et du développement et surtout aussi de leur soutien aux entreprises que ce soit au niveau de la création, de l'amélioration des nouveaux produits, mais aussi par rapport à l'amélioration des procédures de production. Ces quatre écoles sont des outils extrêmement précieux dans le cadre de la promotion économique.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Projet de décret 2017-DIAF-34 Naturalisations 2017 – Décret 8¹

Rapporteure: **Andréa Wassmer** (*PS/SP, FV*).

Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

La Rapporteuse. Le projet de décret N°8, soumis au vote du Grand Conseil aujourd'hui, comprend 74 dossiers de demande du droit de cité suisse et fribourgeois ainsi qu'un dossier de Confédéré, demandant d'acquiescer le droit de cité fribourgeois.

Pour l'étude des dossiers et des auditions des personnes l'exigeant par la loi, la commission a siégé à six reprises. Elle émet un préavis favorable pour les candidats et candidates de soixante-six dossiers.

A l'article 1, cinq dossiers sont préavisés négativement par la Commission. La Commission estime en effet que les personnes préavisées négativement n'ont pas les connaissances nécessaires et ne répondent pas aux conditions requises pour obtenir la naturalisation. Les personnes de quatre dossiers sur les cinq, les numéros 41, 56, 64 et 68, ont fait la demande de suspendre la procédure de demande de naturalisation. Ces dossiers sont ainsi retirés du décret.

A l'article 2 du projet de décret, le Conseil d'Etat propose un refus de naturalisation pour quatre dossiers, et après l'étude des dossiers, la Commission s'est ralliée aux propositions du Conseil d'Etat, ayant constaté que les personnes requérantes

¹ Message pp. 2939ss.

ne répondaient pas aux conditions requises pour obtenir la naturalisation.

Pour un dossier, le numéro 2, les personnes requérantes ont fait savoir à la Commission dernièrement, preuves à l'appui, qu'elles ont payé la totalité de leurs dettes d'impôts. La Commission a donc déposé un amendement, par lequel elle propose au Grand Conseil d'accepter la naturalisation de ces personnes. Nous en reviendrons à la lecture des articles.

Ainsi, sous réserve de l'acceptation de l'amendement, 99 personnes sont aujourd'hui préavisées favorablement. Elles remplissent toutes les conditions légales, tant fédérales que cantonales, pour être naturalisées.

La Commission des naturalisations, à l'unanimité, vous demande d'entrer en matière sur le présent projet de décret. Elle vous demande aussi d'accepter l'amendement ainsi que les modifications figurant au projet bis.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat vous propose d'entrer en matière et se rallie aux propositions de la Commission, y compris la nouvelle proposition qui revient en arrière dans l'annexe 2 au numéro 2.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

La Rapporteuse. La Commission propose au Grand Conseil de modifier le projet de décret comme suit, à l'annexe 1. Les dossiers N°41, 56, 64 et 68 ne figurent plus au décret, car les personnes souhaitent suspendre la procédure de demande de naturalisation. Le dossier N°39 est préavisé négativement par la Commission. Les autres modifications concernent au dossier N°30 une modification quant à la commune du droit de cité, un changement de nom au dossier N°70, ainsi que pour les autres dossiers des précisions au sujet de la profession des candidates et candidats.

La Commissaire. – Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition et à l'amendement de la commission (projet bis).

- > Annexe modifiée selon la proposition et l'amendement de la commission (projet bis).¹

ART. 2

La Rapporteuse. La Commission propose au Grand Conseil de modifier le projet de décret. Elle propose au Grand Conseil un amendement.

Comme mentionné précédemment, les personnes requérantes au dossier 2, annexe 2, ont fait savoir à la Commission

dernièrement, preuves à l'appui, qu'elles ont payé la totalité des dettes d'impôts. Elles remplissent dès lors toutes les conditions pour obtenir la naturalisation. Par cet amendement la Commission propose au Grand Conseil d'accepter la naturalisation de ces personnes.

En cas d'acceptation de l'amendement, l'article 2 sera abrogé, puisqu'il est vidé de son contenu. Les personnes aux dossiers 1, 3 et 4 souhaitant suspendre la procédure de demande de naturalisation, elles sont retirées du décret.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à l'amendement de la Commission.

- > L'amendement de la commission est accepté tacitement.
- > L'article est ainsi biffé.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 90 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2945ss.

(SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 90.*

Projet de décret 2017-DICS-48

Aide financière octroyée à la société anonyme Swiss Integrative Center for Human Health¹

Rapporteure: **Chantal Müller** (PS/SP, LA).

Commissaire: **Jean-Pierre Siggen**, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Entrée en matière

La Rapporteure. Die nicht gewinnorientierte Aktiengesellschaft SICHH wurde im Juli 2013 von der Universität Freiburg gegründet. Die SICHH ist ein integratives Zentrum, stellt also Geräte und das Fachwissen zur Verfügung, damit Forscher und Firmen ihre Versuche durchführen können. Dies gibt eine grosse Flexibilität und Effizienz und ist ein Novum auf diesem Gebiet. Die SICHH wird sich also nicht in eine Richtung spezialisieren, die Spezialisten kommen zur SICHH. Sie schafft ebenfalls Brücken zwischen Fachschulen und Industrie.

Die Finanzierung der SICHH wurde im Dekret vom 15.5.2014 mit insgesamt 12 Millionen Franken – aufgeteilt auf ein Darlehen in der Höhe von 3 Millionen Franken und eine Bürgschaft in der Höhe von 9 Millionen Franken – garantiert. Nun befindet sich die SICHH vor einer Überschuldung. Die Gründe für die finanziellen Schwierigkeiten liegen hauptsächlich im späten Einrichten in die blueFACTORY im Jahre 2016. Dadurch verzögerten sich die Akquisitionen von Aufträgen bei schon bestehenden Infrastrukturen und Personalkosten. Die letzten Zahlen zeigen nun jedoch ein erfreuliches und steiles Wachstum der Auftragszahlen.

Der Staatsrat schlägt im Dekret, welches das vorgängige aus dem Jahre 2014 vollständig ersetzen soll, eine schrittweise Umwandlung der heutigen Bürgschaft in ein Darlehen vor. Das bedeutet, die 9 Millionen Franken hohe Bürgschaft über einige Jahre hinweg – falls nötig – in ein Darlehen umzuwandeln.

Die Kommission hat sich zwei Mal getroffen. Hier schon mal herzlichen Dank an Herrn Staatsrat Siggen und an Frau Vauthey für die Informationen. Die Kommission war skeptisch und zögerlich. Es waren nach der ersten Sitzungen viele offene Fragen im Raum, so dass es ein zweites Treffen brauchte, um die Antworten direkt vom CEO und der Verwaltungsratspräsidentin zu erhalten. Vielen Dank an dieser Stelle an Herrn Brunner und Frau Epiney für deren Präsenz. Schlussendlich ist die Kommission für Eintreten. Sie schlägt einige Änderungsanträge vor. Der Verwaltungsrat erhält bereits alle drei Monate einen Bericht. Wir denken, dass wir Grossrätinnen und Grossräte mindestens einmal jährlich Kenntnis vom Ergehen der Firma erhalten sollten.

Es ist allen klar, dass das vorgeschlagene Dekret keine Garantie für das Gelingen der SICHH ist, jedoch aktuell seine Rettung bedeutet. Die Kommission ist zum Schluss gekommen, dass es sich lohnt, diesen Notanker zu setzen. Vor allem, da sich die SICHH nun auf Kurs befindet und der Wind günstig ist.

Le Commissaire. Je remercie M^{me} la Rapporteure pour la présentation de la société SICHH, de la situation dans laquelle elle se trouve et des enjeux qui en découlent.

Le Conseil d'Etat vous a transmis un message par lequel il vous propose de modifier les modalités de l'aide financière que le Grand Conseil a allouée à la société SICHH SA par le décret du 15 mai 2014. Il est important de souligner que le décret dont il s'agit aujourd'hui porte le même intitulé que celui de 2014, car il est appelé à le remplacer.

La somme totale de l'aide de l'Etat reste inchangée et s'élève à 12 millions de francs, mais, au lieu de fixer, comme c'est le cas actuellement, que ce montant est constitué de 3 mios de francs sous forme d'un prêt de l'Etat et de 9 mios de francs de cautionnement, il est proposé de laisser au Conseil d'Etat de décider de la forme sous laquelle l'Etat intervient. L'objectif est de pouvoir procéder à la reprise progressive du prêt bancaire contracté par la SICHH, c'est-à-dire que le cautionnement actuel sera transformé graduellement en prêt direct.

Même si la décision d'aujourd'hui ne porte pas sur une nouvelle aide au SICHH et que l'engagement total de l'Etat reste inchangé, vous l'avez bien compris, cette décision est vitale pour la société. Avec sa dette bancaire actuelle, la SICHH se trouve en situation de surendettement: le montant de la dette est supérieur à celui des actifs, constitués principalement de la valeur comptable des équipements.

L'Etat peut postposer son prêt pour éviter que la société ne soit considérée comme surendettée légalement et qu'elle ne soit déclarée en faillite. Une telle postposition a déjà été consentie pour les 3 millions de francs déjà prêtés par l'Etat.

Mais pourquoi l'Etat devrait-il intervenir? La société SICHH SA a été fondée par l'Université pour créer un centre de com-

¹ Message pp. 2969ss.

pétences technologiques sur le site de blueFACTORY, un centre qui met à disposition des entreprises des services fondés sur les connaissances académiques et des équipements de pointe, ceci avec une approche orientée vers les besoins des clients. Le SICHH est actif dans les domaines avec un fort potentiel et une importante activité R&D tels que biomédecine, biotechnologie et bio-informatique. Cette idée reste toujours valable.

Le SICHH a souffert des retards dans la mise à disposition des locaux et ses laboratoires – qui constituent son outil de travail – ne sont équipés que depuis le deuxième semestre de l'année 2016. Ainsi, par rapport au plan d'affaires initial, le projet accuse un retard important – d'environ deux ans. Et, comme ce retard n'était pas connu dès le début, les dépenses ont été engagées sans que l'activité commerciale ne puisse commencer. Cette dernière a démarré en se renforçant au cours de l'année 2017 et semble prometteuse. Le centre dispose d'équipements de dernière génération et de collaborateurs de haut niveau. Il offre des services allant de la conception d'un projet à l'interprétation des résultats. Le marché à conquérir est grand, mais, dans un domaine très pointu et sensible, l'acquisition des clients est lente et compliquée. Les clients commencent par tester les services avec de petits projets et les premiers clients commencent aujourd'hui à faire confiance au SICHH.

D'abandonner précisément en ce moment nous paraît difficilement défendable. Surtout que, entre le prêt direct de 3 millions et le cautionnement bancaire qui portera en fin de cette année sur presque 5 millions de francs, l'Etat subirait, dans ce cas, une perte très importante sans aucune chance de retrouver ces montants.

En offrant au SICHH la possibilité de continuer son activité, la réussite n'est naturellement pas garantie. Le risque reste important, mais il l'était dès le début, car il s'agit d'un projet innovant et unique en son genre. Nous avons pris ce risque en 2014 et, en changeant la forme du financement mis à disposition du SICHH, il s'agit de lui donner encore la chance de développer son activité et d'augmenter son chiffre d'affaires.

Nous ne pouvons pas vous garantir que cela réussira, mais nous considérons qu'il faut tenter la chance et que le risque supplémentaire est limité par rapport à la situation actuelle. Surtout, nous ne voulons pas condamner la société au moment même où elle prend finalement son envol. Si vous acceptez la proposition du Conseil d'Etat, celui-ci s'engage à suivre de très près – sur une base trimestrielle – l'état financier de la société en 2018, et les années suivantes. Si la courbe montante que nous observons actuellement ne devait pas se confirmer, nous devons en tirer les conséquences.

Par contre, si elle se confirme et que la société arrive à l'équilibre en 2021 comme prévu, nous disposerons, dans le canton, d'un centre de compétences qui apportera une contribution

certaine au développement économique du canton et participera à son rayonnement.

Le Conseil d'Etat s'est rallié à tous les amendements de la commission.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion a examiné lors de sa séance du 30 octobre le décret relatif à l'aide financière octroyée à la société SICHH. La situation financière obérée de cette société résulte de plusieurs facteurs: d'une part, un démarrage de l'activité considérablement retardé en raison de la mise à disposition des locaux trop tardive et, plus grave pour notre commission, les engagements de personnels qui ont précédé de manière beaucoup trop importante le lancement de cette société. Il est indéniable que dans le privé, cela n'aurait pas pu se passer ainsi. De ce sens-là, le conseil d'administration a mal apprécié les choses, ce qui a conduit à précipiter le surendettement de la société.

Mesdames et Messieurs, l'acceptation de cette aide additionnelle n'est pas une garantie absolue de la pérennité de cette société. Il y a certes du potentiel, des budgets prévoient à moyen terme un équilibre, mais la part de risque est très importante. Ne perdons pas de vue qu'il s'agit d'une start-up.

Sous l'angle financier, notre Grand Conseil avait accepté en 2014 un prêt de 3 millions et un cautionnement de 9 millions. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat, pour des raisons de surendettement légal de la société, a besoin de notre accord pour modifier la structure de l'aide cantonale apportée. Toutefois, l'engagement financier théorique maximal de 12 millions n'est pas modifié.

Partagés au sujet de la viabilité à moyen et long termes du SICHH, les membres présents de la CFG ont accepté du bout des lèvres ce décret par 3 voix contre 2 et 4 abstentions.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). A la lecture du message et des documents financiers à disposition concernant cette société SICHH, le groupe démocrate-chrétien vous fait part de sa grande insatisfaction quant au suivi, à la situation des activités et à la nécessité de modifier déjà le décret initial de 2014, afin de permettre le sauvetage de cette société, qui devait et qui doit encore incarner la dynamique et l'innovation dans les services de recherche et de développement auprès des entreprises et des institutions publiques.

Nous reconnaissons toutefois la grande concurrence dans ce domaine d'activité entre les cantons.

Le groupe démocrate-chrétien soutient le principe des quatre plateformes technologiques sur le site de BlueFACTORY, qui doivent assurer et dynamiser le transfert technologique, comme dit précédemment durant la discussion sur le programme gouvernemental, donc le transfert technologique et le soutien aux entreprises pour les technologies de pointe.

Depuis les années 2015, 2016 et 2017, la situation financière du SICHH est aléatoire et largement déficitaire, et exige un rapide et profond remaniement tant dans les objectifs que dans la conduite stratégique et opérationnelle de la société.

Le groupe démocrate-chrétien est encore d'avis de soutenir cette plateforme avec de nouvelles conditions d'encadrement: au minimum par exemple le changement des membres du conseil d'administration ou aussi la modification de l'organisation et de la direction.

Le groupe démocrate-chrétien s'interroge également sur le modèle de société à but non lucratif voulu à l'origine par l'Université. Ce modèle, dans ce secteur d'activité, n'est pas propice à l'arrivée d'investisseurs privés. Le groupe démocrate-chrétien demande dès lors de modifier rapidement les statuts de cette société pour attirer enfin des investisseurs privés, qui devraient donner une nouvelle impulsion à cette plateforme technologique. Les indicateurs d'évolution favorables, donc des prévisions financières, donnent encore une petite chance de poursuivre les activités et le groupe démocrate-chrétien veut donner cette chance, veut y croire et s'interroge aussi si un investissement supplémentaire ne devrait pas être nécessaire au regard des investissements très importants consentis par les autres cantons dans ce domaine de l'innovation et de la recherche.

Le groupe démocrate-chrétien, à une petite majorité, soutient le message et soutient également la version de la commission parlementaire.

Baiutti Sylvia (PLR/FDP, SC). Une majorité du groupe libéral-radical soutient le projet de décret proposé par la commission quant à l'aide financière octroyée à la société SICHH, qui est une société anonyme à but non lucratif et qui a pour seul actionnaire l'Université.

Aujourd'hui, nous sommes d'accord d'accepter ce décret, qui modifie simplement la structure de l'aide financière octroyée par le Grand Conseil en date du 14 mai 2014.

En transformant le cautionnement en un prêt échelonné dans le temps et en présentant annuellement au Grand Conseil un bilan de la situation financière de la société, on offre au SICHH la possibilité de poursuivre sa tâche avec des exigences à remplir et des comptes à rendre à l'Etat.

D'un autre point de vue, en acceptant ce décret, le groupe libéral-radical soutient l'innovation de cette société, qui est une société unique en Suisse, qui offre une opportunité de développement du site de BlueFACTORY. C'est aussi une société créée par le monde universitaire, qui met à disposition des entreprises les derniers résultats des recherches académiques. Cette plateforme pluridisciplinaire est la réalisation concrète du réseau entre le monde académique et le monde industriel.

Le SICHH utilise les compétences innovantes et, à ce titre, répond pleinement aux axes du programme gouvernemental.

Néanmoins, nous tenons à souligner que lors de la mise en place du SICHH, on a mis la charrue avant les bœufs. Quelle entreprise aurait pu se permettre d'investir dans l'achat conséquent de matériels de pointe et de ressources humaines de haut niveau sans avoir bien assuré le cadre de leur fonctionnement? Aujourd'hui, il est temps de faire fructifier ces compétences, chose qui se dessine dans l'évolution de la capacité du SICHH depuis 2015 jusqu'à ce jour. Par la même, nous saluons l'entrée de l'entreprenariat dans le Conseil d'administration.

Avec ces considérations, je vous propose d'accepter le décret avec les modifications de la commission.

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV). La présidente de la commission et le commissaire du gouvernement l'ont déjà présenté, il ne s'agit pas d'octroyer de l'argent supplémentaire au SICHH mais de transformer le cautionnement déjà octroyé en 2014 en prêt.

Le SIC est une entreprise phare du canton, une entreprise qui répond aux exigences du programme gouvernemental 2017–2021 dont nous venons de discuter, une entreprise qui crée des emplois à haute valeur ajoutée. C'est une entreprise qu'il est important de garder à Fribourg, car c'est le genre d'entreprise qui fait vivre BlueFACTORY, et peut-être agira-t-elle comme un aimant et en attirera d'autres de cette qualité.

Il est vrai, les affaires du SICHH peinent à démarrer. Une bonne partie de ce retard est dû, comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, à un retard de la mise à disposition des locaux de près de deux ans.

Le groupe socialiste s'est inquiété des contrats et des mandats que le SICHH a obtenus. Il a regretté à ce titre le message succinct et le manque d'informations remises, ce qui a obligé la Commission à siéger une deuxième fois, en invitant le CEO et la présidente du conseil d'administration du SICHH, et également à demander au SICHH de plus amples informations sur l'état des comptes.

Le groupe socialiste a toutefois été rassuré, tant par les réponses que par les documents apportés par le SICHH. Celui-ci se trouve actuellement sur une pente ascendante. Il commence à être reconnu et décroche des mandats plus conséquents.

La Commission a proposé des amendements qui vont agir comme des garde-fous de contrôle. Le Grand Conseil sera ainsi informé de l'évolution des affaires du SICHH.

Je vous invite donc à accepter l'entrée en matière et à soutenir ce décret avec les modifications de la commission, comme le fera le groupe socialiste à l'unanimité.

Thévoz Laurent (VCG/MLG, SC). Notre groupe s'est penché avec beaucoup d'intérêt sur cette question, longuement d'ailleurs, d'abord pour les montants impliqués et ensuite parce

qu'il s'agit d'un élément essentiel dans la mise sur pied de BlueFACTORY.

On a commencé par prendre note des conditions assez particulières du travail de la commission. Le travail a été assez laborieux, on a dû demander une seconde séance pour avoir accès directement aux interlocuteurs concernés, et ne pas se contenter de réponses parfois un peu évasives de la part du Conseil d'Etat. On a pris connaissance avec intérêt de la bonne idée du risque qu'il y avait derrière cette idée-là, mais on était d'autant plus surpris par les mauvais résultats. Comment se fait-il qu'une bonne idée ait de mauvais résultats? Alors bien sûr il y a eu des problèmes de retard dans la mise à disposition des locaux par BlueFACTORY. Mais finalement, au terme de toutes les discussions, on a découvert d'autres éléments qui étaient importants et beaucoup plus de la responsabilité de la direction cette fois, qui étaient la mauvaise appréciation de l'accès au marché, qui n'est pas aussi facile qu'ils l'estimaient, la mauvaise estimation aussi du temps et de la stratégie à adopter pour mettre sur pied à la fois l'équipe et les équipements nécessaires pour offrir les services promis.

On a pris acte des mesures d'accompagnement tout en n'étant pas entièrement rassurés, parce qu'on n'a toujours pas vu de manière très claire quels sont les concurrents, quels sont leurs avantages comparatifs, ce qui fait que le SICHH a toujours des problèmes et quelles sont les réticences des clients.

On a compris finalement que si on mettait fin au soutien de l'Etat, on perdrait déjà environ 8 millions. Ce n'est pas seulement parce que ce projet est risqué. Les risques n'existent pas pour être pris mais pour être analysés, réduits, écartés, traités, anticipés si possible, ce qui est le cas dans l'objet qui nous intéresse.

Dans son appréciation générale, notre groupe estime que beaucoup de personnes ont fait preuve de légèreté au moment de prendre la décision en 2014. Le dossier était largement insuffisant, tant au plan technique qu'au niveau financier, et probablement que notre Grand Conseil n'a pas eu la vigilance suffisante au moment d'approuver ledit projet.

Finalement, il nous semble nécessaire de ne pas seulement avoir un suivi *ex post* des mesures qui sont prévues et qui vont être mises en place, mais plutôt de prévoir un accompagnement par un expert pour assurer qu'on ne va pas perdre les millions qui sont engagés.

Au moment du vote, une certaine incertitude a flotté, puisque 4 voix se sont exprimées pour, 1 voix contre. Il y a cinq abstentions et trois d'entre nous n'étaient pas présents à la présentation. Plusieurs d'entre nous attendent donc le résultat de ces débats pour se faire une opinion définitive.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). J'interviens ici à titre personnel. Mon intérêt: j'ai déposé en 2007 déjà le postulat qui demandait un parc technologique dans le canton de Fribourg.

D'immenses espoirs, de nouvelles entreprises innovantes, un pôle d'importance nationale en terme d'innovations, des places de travail à haute valeur ajoutée, ces espoirs on les a encore bien évidemment, mais, Mesdames et Messieurs, vous êtes tout de même d'accord avec moi, il commence certainement à y avoir dans la population beaucoup de doutes. Des doutes, car il y a quand même eu un certain nombre de mauvaises estimations. On l'a vu avec la halle grise, on le voit aussi avec le Smart Living Lab, où, tout à coup, on vous annonce des millions supplémentaires. On ne peut donc quand même pas reprocher à la population de se faire un peu de souci quant à la réalisation de ce qu'on voudrait vraiment faire sur ce BlueFACTORY.

J'aimerais quand même m'arrêter sur le SICHH. Ce n'est pour moi pas des doutes mais des inquiétudes énormes. Quand j'ai lu le point 4, qui parle du développement futur, il m'a fallu m'accrocher: «Développement futur: des axes de développement ont été identifiés.» Je me dis qu'on va avancer un peu: «Acquisition des clients: développement de nouveaux services, utilisation commune des appareils des entreprises locales ou suisses.» Cela aurait été bien d'y penser avant de commencer. Cela fait clairement partie du business plan. «Deuxième développement futur: monitoring plus strict des résultats, analyse du chiffre d'affaire, du portefeuille clients, des entrées de commandes.» – Je vois mon collègue devant qui a aussi une entreprise, j'espère qu'il fait ça tous les jours, sans quoi il aurait beaucoup de soucis. Cela est vraiment pour moi le b.a.-ba, le rudiment de la bonne gouvernance d'entreprise. C'est ce qu'on apprend éventuellement dans une école de commerce de secondaire II, mais en tout cas pas ce qu'on devrait être capable de faire sur ce projet.

Troisième point, le bouclage trimestriel, cette fois si, on est sauvés: «Chaque trimestre a lieu un bouclage comptable permettant de contrôler le résultat financier de l'entreprise et par conséquent l'évolution de sa performance.» – Mais pour ceux qui ont des sociétés ou un lien avec des sociétés, rares sont les sociétés qui ne bouclent qu'une fois par année. Ma société, on la boucle aussi trimestriellement, il n'y a rien de révolutionnaire à cela et ce constat, il est pour moi plus qu'inquiétant.

Quand je lis les développements futurs, quand je vois ces trois points, ils me font plus peur qu'envie.

Alors je conclurai en disant ceci: je suis aussi conscient qu'on est pris en otage, il faut aller de l'avant, mais je n'arrive pas à cacher mon indignation et pour le marquer, je m'abstiendrai.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je m'exprime en tant que membre de la Commission du conseil consultatif stratégique de BlueFACTORY et aussi à titre de membre de la commission parlementaire.

Je ne veux pas citer ce qui a déjà été dit. J'aimerais dire que j'ai été aussi surprise des constats de management qui figurent

dans notre rapport, je me rallie à ce qui vient d'être dit par mon collègue Eric Collomb.

On vient de débattre de notre plan de législature, où l'on dit qu'un projet phare de notre canton consiste en tous nos parcs d'innovations, entre autres la BlueFACTORY.

Par rapport au Swiss integrative Center of Human Health, qui est une institution nouvelle, c'est justement de la recherche intégrative. Des personnes qui ont une question ne vont pas chez un laboratoire et après chez un autre, mais au SICHH, j'y trouve donc les réponses intégrées, ce qui est nouveau en Suisse.

Maintenant on peut mesurer une entreprise au plan économique et je pense que dans l'histoire du SICHH, c'est une question aussi stratégique, la question de savoir comment on pratique l'innovation. On pratique quelque chose qu'on ne connaît pas encore.

Quand on a interrogé le CEO du SICHH sur le développement futur, il nous a confirmé que ce qu'ils offraient était innovant, mais ce n'est pas encore connu et on ne connaît pas encore tous les clients potentiels de cette plateforme. On voit aussi que ce qui a freiné le SICHH, c'est le développement trop lent du site même de BlueFACTORY. Nous n'avons pas mis assez de moyens pour que ce parc d'innovation se développe assez rapidement. Ces deux choses sont liées.

Sur un parc d'innovation, on a besoin de ces plateformes research and development et l'on a besoin d'une population que l'on ne peut pas encore héberger. Heureusement que nous avons le MIC, où il y a des locaux à disposition. Mais sur la BlueFACTORY, on n'a tout simplement pas les bâtiments pour héberger toute une population.

Je vous prie alors, chers et chères collègues dans cette salle, de penser aujourd'hui plutôt stratégique, de dire que ce site d'innovation a besoin de ces plateformes.

On peut maintenant dire qu'on annule tout, mais le parc d'innovation sans site d'innovation ne va pas tourner. Donc c'est en quelque sorte le serpent qui se mange la queue.

C'est pourquoi je vous invite à soutenir ce décret avec les modifications que l'on a faites dans la Commission et de voter pour l'innovation et pour nos projets phares du canton de Fribourg.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Je m'exprime ici à titre personnel. Je n'ai aucun lien d'intérêt avec cet objet.

Le programme de législature nous indique qu'en termes d'innovation, plusieurs projets et opportunités ont vu le jour lors de la précédente législature et doivent se concrétiser et se consolider durant le présent quinquennat. Nous voici donc, si j'ai bien compris, à la phase de consolidation. En 2014, le Conseil d'Etat demandait au Grand Conseil, dans l'urgence,

de soutenir ce projet car, je cite: «L'unité administrative fonctionne et a déjà acquis trois projets, dont l'exécution, faute d'équipement pour lequel nous vous demandons un soutien de démarrage, doit être actuellement sous-traitée à des partenaires à l'extérieur du canton.» Le discours est tout autre aujourd'hui. Les trois projets de 2014 ont disparu, mais on nous apprend que ce n'est que le 20 septembre 2016, soit deux ans plus tard, que le centre a été inauguré et qu'à cette date, seuls 60% des laboratoires ont pu être équipés selon le business plan de 2014. La société, se trouvant alors toujours en phase de démarrage, est en train d'acquiescer les premiers mandats et projets. Ces éléments nous montrent que contrairement à ses promesses, le Conseil d'Etat n'a pas exercé la surveillance qui lui incombait et n'a pas exigé les mesures pertinentes d'assainissement alors qu'il était informé en permanence des états financiers de l'entreprise. Si bien qu'aujourd'hui, c'est encore une fois dans l'urgence que le Gouvernement demande au Grand Conseil de continuer à soutenir ce projet sans nous expliquer de manière convaincante en quoi l'avenir sera différent, en quoi les leçons du passé ont été tirées et quelles mesures de bonne gestion ont été prises. Il semble que le Conseil d'Etat n'ait pas posé de conditions en termes de conduite à l'octroi de l'aide supplémentaire. Je salue la volonté d'intégrer le Grand Conseil dans la surveillance de cette société, mais j'estime qu'il n'appartient pas à notre législatif ne superviser l'activité de start-up.

Dans ce dossier, on a le sentiment que le Conseil d'Etat n'a pas la force de tirer la prise et qu'il a courageusement refilé la patate chaude au Grand Conseil. A ce titre, le vote de la Commission des finances et de gestion ne manque pas d'interpeler. Seuls trois membres se sont exprimés en faveur de ce projet. Vu les risques inhérents à un tel projet, ne serait-il pas pertinent de confier l'accompagnement à des professionnels du capital-risque? Je relève à ce titre la remarque du député Collomb sur le manque de projets de capital-risque dans notre canton. Une question me taraude: ce projet aurait-il passé la rampe des experts en capital-risque? Je souhaite poser la question suivante au représentant du Gouvernement, puisqu'en plus vous êtes l'ancien patron des patrons fribourgeois et que vous connaissez bien le monde de l'entreprise: croyez-vous vraiment à ce projet? Avez-vous été convaincu par les perspectives présentées par la société?

Ainsi, même si ce projet correspond à toutes les bonnes intentions évoquées dans le programme de législature par le Conseil d'Etat, vu l'historique chargé et le manque de garanties quant à la qualité du management futur, je prendrai la responsabilité de refuser ce message.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du message et de son projet de décret. Nous constatons qu'il s'agit aujourd'hui de donner au Conseil d'Etat l'autorisation d'une transformation du cautionnement à hauteur de 9 millions en un prêt, et d'une transformation

des 12 millions en capital-actions. Comme le montant a déjà été approuvé par le Grand Conseil le 15 mai 2014, ceci avec l'objectif d'éviter un surendettement de cette société et ainsi le risque d'une faillite. Ceci n'a rien à faire avec le développement du site en soi.

Ich verfolge blueFACTORY seit Beginn und möchte vorab festhalten, dass bisher insgesamt 105,4 Millionen Franken in das Projekt blueFACTORY geflossen sind. Es geht mir darum, den Gesamtüberblick dieser Mittel transparent und nachvollziehbar aufzuzeigen: Der Kanton mit 52,8 Millionen Franken, die Gemeinde Freiburg mit 17,5 Millionen Franken, der Bund und Dritte mit 35,1 Millionen Franken. – Dies entgegen den Angaben des Staatsrates vom 18. Oktober 2017, bei welchen er mittels Pressemitteilung festhält, bisher seien in Infrastrukturkosten und Technologieplattformen «etwa 78,8 Millionen Franken» geflossen. Seien Sie also bei künftigen Medienmitteilungen präziser.

De plus, en juin 2013, la société a obtenu une aide financière à fonds perdu à hauteur de presque 300 000 frs de la part de la nouvelle politique régionale.

Avec beaucoup d'intérêt, nous prenons connaissance des différents rapports annuels de la SICHH SA (Swiss Integrative Center for Human Health). Nous sommes étonnés d'apprendre les indications financières, soit les chiffres de la société, seulement après demande de la commission lors de sa première séance. Après avoir analysé le bilan et les comptes 2016 en détail ainsi que les risques, nous vous proposons de dire aujourd'hui «halte!» et de revoir en détail si la forme d'une SA sans but lucratif avec un conseil d'administration beaucoup trop universitaire est encore adéquate. Nous savons tous que l'Université est, dans le projet de BlueFACTORY, détenue comme otage. Et pour citer l'organe de révision: «Il est fait état d'une incertitude importante jetant un doute sérieux sur la continuité de l'exploitation de SICCH».

Je me permets de citer le commissaire du Gouvernement lors du débat au Grand Conseil le 15 mai 2014: «Une cinquantaine d'entreprises ont annoncé leur intérêt en signant des lettres d'intention, dont une trentaine sont signées et les autres en attente ou en cours de signature.» Ici se pose la question de savoir où nous en sommes concrètement aujourd'hui. Apparemment, la SA dispose actuellement de onze partenaires.

En plus, nous constatons que la société a d'abord engagé des personnes et acheté des machines avant de s'assurer des entrées de commandes, dans l'optique de mettre en place d'abord le personnel, les instruments et l'infrastructure et d'attendre ensuite les commandes. Toute autre entreprise qui procéderait à un tel modèle serait vouée à l'échec.

Nous avons beaucoup de respect envers la Direction actuelle. Cependant, en 2014, la situation générale a été mal évaluée et naturellement tout le monde savait que l'entrée en marché serait très difficile.

Le Conseil d'Etat peut-il confirmer qu'une non-entrée en matière à ce décret signifiera la fin de la société et ainsi du projet? Pour quelles raisons le Conseil d'Etat n'avait-il pas déjà en 2014 prévu un financement direct en capital-actions? Pour quelles raisons le Conseil d'Etat ne prévoit-il pas la possibilité d'ouvrir le capital-actions aussi pour des tiers, des privés?

Es stellt sich ebenfalls die Frage der Zukunft: «Lieber ein Ende mit Schrecken als ein Schrecken ohne Ende?», um unseren Kollegen Fritz Glauser an der Kommission zu zitieren. Der aktuelle Verlust würde sich auf 7,8 Millionen Franken belaufen. Wir unterstützen die Innovation, aber bitte mit Vernunft und Übersicht.

Pour toute ces raisons et surtout en raison du trop grand nombre d'incertitudes, notre groupe soutiendra l'entrée en matière mais pas le décret.

Berset Solange (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts sont que je préside le conseil de la HES-SO//FR.

Finallement, après toutes ces discussions, il me semble qu'une plus ou moins grande majorité va accepter ce décret pour permettre au SICHH de poursuivre ses projets de recherche. J'ai eu l'opportunité de visiter le SICHH, comme d'autres députés ici présents, mais je pense qu'il serait important, au vu des difficultés énoncées et des discussions qui viennent d'avoir lieu, que M. le Commissaire nous donne quelques informations précises sur les recherches effectuées par le SICHH afin que les députés ici présents puissent mieux être convaincus du bien-fondé du décret proposé. Certes, c'est innovant, mais de quoi parle-t-on?

La Rapporteuse. Vielen Dank für die vielen Inputs. Zu Herrn Collomb: Wegen dieses Berichts und diesen Ausblicken in die Zukunft brauchte es die zweite Sitzung, um direkt vom CEO und von der Verwaltungsratspräsidentin zu hören, in welche Richtung sie gehen wollen. Zu Herrn Marmier: Wir wollen dem Staatsrat in Artikel Abs. 2 die Möglichkeit geben, den Stecker zu ziehen, falls das nötig sein sollte.

Für die restlichen Fragen gebe ich das Wort an Herrn Staatsrat Siggen weiter.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie tous les groupes qui se sont exprimés.

J'ai noté que la majorité des groupes acceptaient l'entrée en matière, sauf le groupe Vert Centre Gauche, qui mettait un point d'interrogation. J'ai également noté que le groupe de l'Union démocratique du centre refuserait le décret, mais accepterait l'entrée en matière.

Permettez-moi de revenir sur quelques éléments qui ont été énoncés.

Un élément fondamental à comprendre, c'est qu'on a une société anonyme, sans activité lucrative, à but d'utilité publique. C'est évidemment une forme très particulière, qui permet d'avoir dans une société des mondes différents: le monde académique, le monde de la recherche, le monde des scientifiques et le monde de l'investissement, le monde industriel. Cette jonction est tout un défi en soi. J'aime bien toutes celles et tous ceux qui me disent qu'en 2014 on aurait tout dû expliquer ce qui allait se passer... Non, les choses ne se développent malheureusement pas aussi simplement et le risque de 12 millions a été pris, le 15 mai 2014, en connaissance de cause.

J'aimerais dire que dans ce domaine, on ne peut pas se permettre d'aller acheter des appareils, puis d'engager les personnes qui vont les utiliser. C'est exactement l'inverse. Les personnes engagées sont les seules qui auront la compétence de dire quels appareils acheter et d'en évaluer l'utilisation. On est dans la situation inverse de celle que nous connaissons dans une PME classique. Plusieurs ont donné quelques exemples en la matière.

Cela rend bien sûr beaucoup plus compliqué le démarrage de l'entreprise sous cet angle. Oui, il y a aussi eu du retard, des locaux qui n'ont pas pu être mis à disposition, donc des machines qu'on ne pouvait pas simplement localiser, alors qu'on avait déjà les personnes qui étaient en train de choisir lesdites machines et qui attendaient précisément la disponibilité des locaux.

Une remarque a également été faite sur la structure de cette société anonyme en disant qu'il faut complètement la changer, changer les statuts et repartir sur une toute autre base. Premièrement, lier ces deux mondes dans une structure différente ne va pas être meilleur. Deuxièmement, si vous avez une société anonyme avec activité lucrative, vous pouvez tirer un trait sur toutes les aides de la Confédération, en l'occurrence le Fonds national suisse de la recherche scientifique, qui reconnaît le SICHH, ainsi que la Commission technologie et innovation(CTI). C'est donc pour nous un élément clé de pouvoir maintenir cette structure, avec bien sûr des améliorations.

Plusieurs d'entre vous ont relevé la composition du conseil d'administration, qui est évidemment académique, puisque le capital-actions a été mis par l'académique. Et puis ensuite le privé est en quelque sorte, ou l'industrie, partie prenante au développement de la société, dans les différentes unités d'affaires qui se sont développées conformément à ce qui avait été prévu.

Je précise que ce type de société anonyme sans activité lucrative est également utilisé ailleurs, notamment par le Centre suisse d'électronique et de micro-technologie à Neuchâtel, qui a également ce type de structure, nécessaire pour avoir le soutien public.

Le message peut paraître un peu maigre pour certains; plusieurs ont relevé qu'il aurait fallu y mettre beaucoup plus d'éléments. Je dois vous avouer que ça devient vite très opérationnel et, finalement, même si je reconnais le reproche qu'on aurait pu aller plus dans les détails, la manière dont a travaillé la commission, qui a très bien travaillé, d'avoir en face le CEO et puis la présidente, c'était finalement pratiquement la meilleure manière pour aller très loin dans le détail et pouvoir répondre à des questions très opérationnelles, auxquelles je n'aurais pas pu répondre, même avec un message très développé. Je n'ai pas la compétence non plus d'aller aussi loin.

Je ne crois pas que l'on ait travaillé avec beaucoup de légèreté au Grand Conseil en acceptant le message. Je crois qu'on a tout simplement accepté un projet fondé sur le risque et que ce n'est peut-être pas courant. C'est innovant et on se rend compte évidemment, à la vie même de ce type de société, des défis que les privés, mais aussi les publics, relèvent en la matière.

Je ne veux pas entrer dans un débat sur Blue Factory. Nous n'avons pas soumis un message, même si pour certains il est un peu maigre, sur Blue Factory, mais sur le SICHH. Si nous avions voulu faire un débat sur Blue Factory, évidemment qu'on aurait amené tous les éléments pour avoir une vue d'ensemble dans ce message. On aurait pu s'exprimer sur la halle grise, sur le SLL et sur bien d'autres choses.

En passant, j'ai entendu beaucoup de choses négatives. Je relève par exemple que le projet Solar Décathlon développé à Fribourg a obtenu le premier prix aux Etats-Unis à Denver. Merci à l'équipe, cela montre aussi que la dynamique et le dynamisme sont présents là-bas dans ces différentes plateformes, qui n'hésitent pas à travailler. Oui, il y a des axes, Monsieur le député Collomb, merci pour la leçon de professeur d'école, vous avez raison, mais quand on n'a pas de clients ça devient difficile de faire un gros projet de suivi des clients. A partir du moment où les commandes se sont concrétisées, ça veut dire il y a un peu plus d'une année, le SICHH a commencé à mettre sur pied et à développer son outil de travail, ce qu'il n'avait pas pu faire auparavant, puisqu'il lui manquait précisément les clients pour le faire.

Les clients ont testé l'institution pendant deux ans, avec les moyens qu'on pouvait avoir, le fonctionnement du SICHH, en donnant de petits mandats de 3000, 4000, 5000 frs, soit une multitude de petits mandats. C'est seulement depuis cet été, ce qui me fait tout à fait croire au développement prometteur du SICHH, qu'on a des mandats plus conséquents d'une centaine de milliers de francs. On voit que ceux qui ont testé ont positivement réagi et se disent qu'il y a quelque chose avec quoi ils veulent travailler. Evidemment, ça aurait été plus facile si on avait pu savoir cela avant, mais dans la réalité des entreprises, que je connais aussi un petit peu, ce n'est jamais le cas et il y a un certain nombre d'estimations qui sont faites. Le conseil d'administration a certainement

sous-estimé l'entrée sur le marché, qui a été beaucoup plus lente que ce qu'il aurait cru. Certainement que le business plan original, qui existait aussi – il faut le dire, on l'a fait dans les règles de l'art – a été fait de manière trop optimiste. Je le reconnais aussi.

M. le Député Marmier m'a demandé si je croyais à cela: oui, je crois à ce développement-là, sans forcément un très grand enthousiasme, je dois aussi vous le dire. En cette veille de fêtes de Noël, je ne peins pas les anges sur les murailles, mais je crois que la manière dont les choses se sont développées cette année, c'est le tournant et cet envol sur les éléments clé qu'on espérait pendant deux ans et qu'on n'a pas pu avoir. Donc, comme je l'ai dit en entrée en matière, c'est pour moi un élément important et il vaut la peine que nous donnions encore une chance à cette société.

Oui, il y a eu des lettres d'intention et j'en étais ravi à l'époque, quand je voyais l'engouement suscité par la chose. Mais évidemment, quand on ne peut pas développer le projet pendant deux ans, l'intention ne se transforme pas en confirmation; on attend, on attend et au final, ceux qui avaient manifesté leur enthousiasme se sont un peu lassés. C'est bien évidemment le défi actuel de se relever de cela et de pouvoir repartir avec le projet.

Pourquoi en 2014 on n'a pas construit cette société anonyme en l'ouvrant complètement aux privés? C'est la réponse que je donnais tout à l'heure: on a choisi une forme qui permet un investissement de l'académique, sachant qu'il n'y a pas de rendement possible directement, puisque le SICCH fait aussi de la recherche et du développement et que compter sur un rapide rendement n'est évidemment pas dans la nature même du domaine de la recherche et du développement. Il y avait donc cette phase où c'était le public qui devait prendre le risque et je crois que la chose a été faite, sous cet angle, correctement.

Enfin, Madame la Députée Berset, vous me demandez ce que fait finalement le SICHH, pour que le Grand Conseil se donne une idée? C'est exactement pour cela que j'ai demandé au Directeur du SICCH d'organiser une rencontre, une visite, un débat et une discussion avec les physiciens et autres biologistes qui y travaillent. Cette rencontre a eu lieu, mais, malheureusement, pour des raisons d'agenda, vous n'étiez que 15–20 sur 110. Je sais que quelques-uns et quelques-unes d'entre vous y sont allés directement et c'est comme ça qu'on peut mieux se rendre compte du fonctionnement de la société. Ce n'est pas moi maintenant qui vais vous dire en deux minutes le fondement de la société. Elle a été présentée, des visites ont été organisées et vous avez pu voir comment, par exemple, on fait de la recherche plus que microscopique sur la résistance des matériaux pour des liens avec du biologique sur des surfaces qu'on souhaite un peu résistantes pour retenir de l'organisme plutôt que du matériel. C'est un des types d'exigences qui sont développés là. Il y en avait bien

d'autres qui ont été présentés au SICHH, avec les microscopes, les explications des scientifiques; je ne leur ferai pas l'affront de résumer la pertinence et l'excellence qui est la leur avec un résumé bredouillé ici. Je peux simplement inviter ceux qui ne l'auraient pas fait, à aller visiter, ce n'est jamais trop tard pour bien faire, le SICCH et l'équipe de scientifiques qui y travaille.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

La Rapporteuse. C'est juste le petit mot «technologique» qu'on voudrait inclure.

Le Commissaire. – Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).

- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 2

La Rapporteuse. Es gilt da, in weniger Worten das Gleiche zu sagen.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

Art. 2 Abs. 2 (neu)

La Rapporteuse. Wie schon erwähnt, möchten wir, dass uns die Firma SICHH AG einmal jährlich eine Bilanz unterbreitet und dass der Staatsrat gegebenenfalls Massnahmen ergreift. Diese Bilanzen werden unterbreitet, bis die gewährte Finanzhilfe aufgebraucht ist.

Le Commissaire. Nous nous rallions à cette proposition pour que le Grand Conseil puisse suivre l'évolution. Je rappelle que ce n'est pas le seul dossier où il y a ce type de démarche. Dans le projet HAE, il y a également l'obligation de venir, après chaque lot, au Grand Conseil expliquer ce qui a été accompli.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2979ss.

ART. 3

> Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 58 voix contre 15. Il y a 9 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steier Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirhana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 58.*

Ont voté non:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 15.*

Se sont abstenus:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 9.*

Motion 2017-GC-111 Stéphane Sudan/ Antoinette Badoud Modification de la loi sur la scolarité obligatoire – Implication des communes dans l'engagement des responsables d'établissements¹

Prise en considération

Le Président. Ich teile Ihnen mit, dass Ihre Kollegin Frau Eliane Aebischer in den Ausstand treten wird. Sie ist Ko-Schulleiterin in der Gemeinde Düringen.

Sudan Stéphane (PDC/CVP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une commune et enseignant au degré secondaire.

Tout d'abord, en préambule, je tiens à préciser que le but de cette motion n'est en aucun cas une ingérence dans les attributions académiques et pédagogiques de la Direction de l'instruction publique du canton sur l'engagement du responsable d'établissement comme le signale le rapport du Conseil d'Etat, mais sur l'engagement d'un partenaire au bon fonctionnement de nos écoles.

En effet, si les communes peuvent déjà être intégrées au processus d'engagement d'un enseignant alors qu'elles ne disposent aucunement de compétences pédagogiques, elles ne sont pas consultées pour le choix de la personne avec qui elles devront collaborer de manière très étroite comme indiqué maintes fois dans la loi scolaire, le règlement d'application et les cahiers des charges du responsable d'établissement.

C'est donc ce paradoxe que nous demandons de modifier en intégrant à la loi scolaire un ajout aux attributions des communes en ce sens. Si l'on veut la réussite d'une étroite collaboration pour le bien de nos établissements scolaires, il est bon que les différents partenaires soient consultés dès le début et non que l'un de ces partenaires, les communes en l'occurrence, doivent prendre le train en marche et s'accommoder de la décision unilatérale qui a été prise. Et je ne vois pas là, comme le suggère le rapport du Conseil d'Etat, un problème de subordination ou de conflits de loyauté autres que ceux existants déjà. Le RE dans son descriptif de fonction a comme subordonné également le personnel administratif et logistique communal, employés communaux qui ont, selon leur contrat d'engagement, uniquement comme supérieur hiérarchique le Conseil communal. Donc un RE pourrait, si l'on suivait cette logique, leur donner des tâches à effectuer sans passer par le Conseil communal. D'où le besoin d'un consensus pour le bien de tout le monde et une organisation scolaire saine et réussie dans nos différents cercles.

¹ Déposée et développée le 22 juin 2017, BGC p. 1476; réponse du Conseil d'Etat le 28 novembre, BGC p. 3022.

Les transports scolaires, qui sont des tâches organisées par le RE mais payées par la commune, sont un autre exemple des multiples facettes de cette étroite collaboration pour le bien de nos écoliers. Je reste persuadé que la Direction de l'instruction publique avec cette modification de loi serait également plus à l'aise dans ce choix des RE et des directeurs de CO en consultant les acteurs qui sont également en contact avec cette réalité scolaire, ce d'autant plus que lors d'engagements récents, de manière officieuse, la consultation des communes ou des comités d'école a été souhaitée par la Direction.

Pour terminer, effectivement, cette loi est toute jeune et a été acceptée, comme le relève le rapport du Conseil d'Etat, par le Grand Conseil et je ne doute pas du bien-fondé de cette décision à l'époque malgré quelques interventions de certaines communes lors de la consultation. Mais il arrive que, à l'usage et à l'application d'une loi, des ajustements méritent d'être apportés et ceci sans attendre. Dans une organisation, une société, lorsque l'on s'aperçoit qu'on peut améliorer et ainsi officialiser un processus, il est inutile d'attendre des années pour être plus efficient.

Hayoz Madeleine (PDC/CVP, LA). Mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale à Cressier en charge des écoles.

Je ne vais pas redire la motion déposée, mais je crois qu'il est nécessaire de le rappeler, lors de l'engagement d'un enseignant, le conseiller communal peut participer à l'entretien s'il le souhaite et dire son avis, même si par la suite il n'y a plus de contact suivi avec l'enseignant. Ce rôle comme l'engagement étant dévolu au responsable d'établissement, les interlocuteurs principaux entre la commune et l'établissement scolaire sont le responsable d'établissement et le conseiller communal en charge des écoles. Pour que s'instaure une bonne et étroite collaboration, il est souhaitable que lors de l'entretien d'engagement, le conseiller communal en charge des écoles soit présent s'il le souhaite – non pas pour prendre la décision mais pour entamer une collaboration et une communication très fructueuses pour la suite. Ce point lors de la consultation sur la loi scolaire avait été soulevé et demandé par plusieurs communes. L'argument de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport – qui commande paie – est un peu teigneux, car dans combien d'autres domaines les communes n'ont qu'une acceptation d'office à faire et pourtant elles paient au moins le 50%. La DICS relève que le RE a besoin d'une réelle indépendance. Cela est juste mais en quoi cette motion va-t-elle à l'encontre de cette indépendance? La motion demande juste une participation du conseiller communal lors de l'entretien d'engagement. Ce n'est pas une modification de la procédure ni une modification des tâches. Le groupe démocrate-chrétien soutient à sa petite majorité cette motion et vous demande d'en faire de même.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Gemeinderätin und Primarlehrperson in der Gemeinde Murten.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat das Anliegen der Motionäre für eine Änderung des Schulgesetzes intensiv diskutiert. Einerseits bringt sie Verständnis für das Begehren auf, ist doch ein Schulleiter oder eine Schulleiterin stark in die Gemeinde eingebunden, insbesondere in kleinen Schulkreisen.

Andererseits aber müssen Schulleiterinnen und Schulleiter mit ihrer Ausbildung neben pädagogischen auch organisatorische Kompetenzen mitbringen. Sie führen einen Betrieb in der Gemeinde. Diesem Umstand hat die Anstellungsbehörde bei der Evaluation der Kandidatinnen und Kandidaten Rechnung zu tragen. Die Gemeinde ist eine der Partnerinnen, mit denen die Schulleitung auf Augenhöhe zusammenarbeiten muss. Mit einer Einflussnahme der Gemeinde in Anstellungsverfahren wäre aber diese Unabhängigkeit in Frage gestellt. In dieser Hinsicht wurde im Schulgesetz eine klare Rollenverteilung vorgenommen. Diese ist zu respektieren und in keinem Fall zu verwässern, was aber nicht gegen eine pragmatische Zusammenarbeit mit den örtlichen Schulbehörden in Anstellungsverfahren von Schulleiterpersonen spricht.

Die Mehrheit der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt die Argumentation des Staatsrates, dass eine Änderung des Schulgesetzes in dieser Hinsicht nicht sinnvoll ist. Sie wird deshalb die Motion grossmehrheitlich ablehnen.

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Die Fraktion Mitte-Links-Grün wird dieser Motion nach ausführlicher Diskussion mehrheitlich zustimmen. Wir stellen jedoch fest, dass die Motionäre die Einbindung der Gemeinden nur beim Anstellungsverfahren der Schulleiterinnen und Schulleiter verlangen.

Art. 110 des Schulreglements hingegen betrifft ebenso die Schuldirektorinnen und Schuldirektoren. Demzufolge ist es für uns unerlässlich, dass diese Änderung – sollte sie heute angenommen werden – genauso für Schuldirektoren Gültigkeit hat.

Ich erlaube mir, zu dieser Motion noch ein paar persönliche Gedanken anzubringen. 15 Jahre lang war ich als Gemeinderätin und Schulpräsidentin der Primarschule Schmitten und der Orientierungsschule Düringen tätig und somit bei der Anstellung von Schulleitungen und auch von OS-Direktoren jeweils massgeblich beteiligt.

Die vorliegende Motion überrascht mich deshalb überhaupt nicht. Denn bereits im Vernehmlassungsverfahren zum Ausführungsreglement wurden zahlreiche kritische Stimmen zum neuen Anstellungsverfahren laut – allerdings vorwiegend deutschsprachige – wahrscheinlich weil Deutschfreiburg bereits auf eine lange Erfahrung mit Schulleitungen zurückblicken konnte.

So hat sich nicht nur die Vereinigung der Schulpräsidenten Deutschfreiburgs dagegen gewehrt sondern ebenso der Vorstand der OS Sense, welcher immerhin 17 Gemeinden vertritt. Zusätzlich haben sogar die Schulinspektoren-Konferenz und der Verband der Schulleitungen selbst empfohlen, bei ihrer Anstellung die Gemeindebehörden weiterhin einzubeziehen!

Die Argumente des Staatsrates, warum er die Gemeinden nicht mehr anhören will, lassen mich indes aufhorchen. Dass eine Stellungnahme des Gemeinderates plötzlich eine echte Unabhängigkeit der Führungsperson erschweren und damit einen optimalen Betrieb gefährden soll, finde ich bedenklich.

Denn bisher waren die Gemeinde-Schulverbände bei den Anstellungen der OS-Direktoren nicht nur Teil der Anstellungsbehörden, nein, sie führten gar die Vorstellungsgespräche durch und gaben ihre Wahlempfehlung an die EKSD ab! So war es zumindest im deutschsprachigen Teil unseres Kantons. Nun müsste man sich konsequenterweise fragen, ob die OS-Direktoren in der Vergangenheit keinen optimalen Betrieb gewährleistet haben. Wir alle wissen, dass diese Frage nur rhetorisch gemeint sein kann.

Es geht den Gemeinden ja nicht darum, den Staat als einzige Anstellungsbehörde anzuzweifeln. Es geht auch nicht um die Qualifikation der Kandidaten, darüber soll die Direktion entscheiden, welche dazu tatsächlich kompetenter ist als die Gemeinden. Es geht aber um mehr als fachliche Kompetenz, es geht auch darum, ob die Gemeinden mit der gewählten Person zusammenarbeiten können.

Um dies vorauszu sehen, genügt eine reine Information nicht. Die gewählte Führungsperson beantragt immerhin das Bildungs-Budget z.Hd. des Gemeinderats. In meiner Gemeinde belaufen sich die Kosten für die Bildung auf 46% des Gesamtbudgets, also auf rund 5.7 Mio... Und da spricht der Staatsrat vom Prinzip «wer zahlt befiehlt»?

Die Schule ist immer noch das Herzstück der Gemeinden! Mit grossem Engagement und finanziellen Mitteln setzen sie sich seit Jahrzehnten erfolgreich für ihre Schulen ein. Dazu braucht es Vertrauen in die Führungsverantwortlichen vor Ort.

Ich bitte meine Ratskolleginnen und -kollegen aus den erwähnten Gründen, der Motion zuzustimmen.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention la motion Sudan et Badoud pour une meilleure implication des communes dans l'engagement des responsables d'établissement. Le groupe libéral-radical va refuser cette motion dans sa majorité et abonde dans le sens des arguments de la réponse du Conseil d'Etat. Le désenchevêtrement est demandé à cor et à cri par les communes et le Grand Conseil depuis longtemps, pour ne pas dire depuis très longtemps. Il est en route, sur une route sinueuse, j'en conviens, mais le premier paquet arrive à bout touchant et

les propositions du deuxième paquet sont forcément déjà annoncées.

La fonction du responsable d'établissement en faisait partie, dès lors que son cahier des charges était clair. Il était tellement clair que ce principe même n'a jamais été contesté et n'a suscité aucune discussion et il n'empêche aucunement une collaboration efficiente. Pour le groupe libéral-radical, refuser la motion signifie garder cette ligne du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes tant souhaitée et attendue. Refuser cette motion signifie aussi ne pas créer de précédent avant même que ce travail laborieux ne soit terminé.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical vous demande de rejeter la motion et d'aller dans le sens du Conseil d'Etat.

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe socialiste peut comprendre la démarche des motionnaires, syndics, et leur demande afin que les communes puissent être davantage impliquées dans le choix des responsables d'établissement.

Cependant, comme la loi scolaire a été acceptée il y a peu, il faut relever que les RE sont des employés de la Direction de l'instruction publique et non des employés communaux. Cette distinction très claire a été voulue afin que les RE puissent remplir les tâches qui leur sont dévolues de manière indépendante. La nouvelle loi notifie que les communes ne s'impliquent pas dans l'engagement des RE et cela permet de mieux différencier les tâches entre la DICS et les Conseils communaux à l'instar de ce que vient de dire ma collègue Nadia Savary.

Le groupe socialiste estime que l'acceptation de la motion amènerait de la confusion. En effet, il est important de considérer que le fonctionnement pédagogique, didactique, mais aussi en termes de ressources humaines de l'école doit être géré par les RE alors que – cela a été voulu par la loi – les aspects infrastructurels sont du ressort des communes. Cela a pour conséquence que le RE est hiérarchiquement lié à l'inspecteur et non au conseil communal de sa commune. Cette motion va créer une sorte de porte-à-faux en mélangeant les autorités, l'une et l'autre ne sachant finalement plus vraiment qui fait quoi. Les communes demandent à hauts cris une répartition des tâches plus claire entre le Conseil d'Etat et les communes.

Cette nouvelle loi scolaire, je le répète, a voulu plus clairement différencier ces tâches et que les RE soient engagés par la DICS et qu'à terme ils deviennent de vrais directeurs d'écoles. Actuellement, dans plusieurs établissements, les RE sont encore d'anciens collègues enseignants et il faut un peu de temps pour qu'ils puissent assumer leur vrai rôle de direction d'école.

De plus, si le RE choisi par la DICS n'est pas celui préavisé par la commune, la situation va être à nouveau plus compliquée à gérer et cela demande aussi plus de papier, puisqu'il faut avoir plus de travail administratif et je pense que le fonctionnement de l'école pourrait être pénalisé et ceci n'est pas souhaitable. Je ne peux pas me rallier à l'avis donné par une collègue qui dit: «Si le conseil communal n'est pas consulté, une excellente collaboration n'est pas possible.» Dans ma commune, un nouveau RE a été nommé par la DICS en septembre dernier, sans préavis communal, et je vous affirme que la collaboration est optimale et excellente.

Enfin, le groupe socialiste est aussi très sensible au fait que la nouvelle loi vient d'entrer en vigueur et il serait souhaitable qu'elle puisse fonctionner quelques années avec le système choisi avant d'apporter des modifications éventuelles. Nous pensons que si modification il faut, il faudrait avoir un peu plus de recul pour vraiment effectuer ces modifications sur la base d'éléments fondés et non émotionnels.

Pour ces raisons, le groupe socialiste dans sa très grande majorité va suivre la position du Conseil d'Etat et rejeter cette motion.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Je suis émue d'entendre effectivement autant de monde qui ne soutienne pas cette motion. Bien entendu, ce n'est pas contre la répartition des tâches, je crois qu'on n'a pas tout à fait compris le sens de notre motion. En tant que comotionnaire, je souscris pleinement en tout cas aux avis exprimés par le député Stéphane Sudan et j'ajouterais néanmoins quelques considérations.

En préambule, permettez-moi de citer texto le message de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport en lien avec les responsabilités données aux RE: «La collaboration entre le RE et les autorités communales doit être garantie.» On comprend donc que la commune est un partenaire incontournable pour assurer le bon fonctionnement de son établissement scolaire. En cela, les autorités communales ne peuvent être écartées du processus d'engagement d'un RE avec qui elles sont appelées à collaborer étroitement pour coordonner les nombreuses tâches mentionnées dans son cahier des charges. Du côté de la DICS, on craint qu'en consultant les communes – je dis bien en consultant, il ne s'agit nullement de donner notre avis par rapport à son travail pédagogique – elles puissent intervenir dans le processus d'engagement, ce qui poserait des problèmes d'indépendance et qui plus est reviendrait aussi à instaurer un certain lien de subordination. Que craint-on? La définition de «consulter», c'est interroger, se renseigner auprès d'un partenaire. Un manque manifeste de communication par exemple d'un candidat pourrait être annoncé. Il faut plutôt voir dans notre démarche le souci d'établir une bonne et constructive collaboration avec le candidat proposé. La requête d'un préavis communal s'inscrit prioritairement dans un esprit de renforcement de la coordination entre les différents partenaires

plus que dans une volonté de modifier le principe de la répartition des tâches. Cette motion ne veut nullement – je l'ai bien dit, je le répète – aller contre la répartition des tâches.

Pouvoir donner son préavis pour l'engagement d'un RE ne nuit pas à l'indépendance de la DICS; c'est surtout donner une légitimité à une procédure d'engagement d'un personnel avec lequel les communes seront aussi appelées à collaborer et ceci étroitement. Les motionnaires souhaitent que les communes ne soient pas seulement informées comme c'est prévu dans la loi mais aussi consultées dans un esprit constructif. Si un préavis peut éviter l'installation d'un climat péjorant dans un établissement, préjudiciable à l'équipe enseignante, aux enfants, aux parents, alors acceptons le préavis de l'autorité communale, que j'appellerais aussi un préavis de proximité, proximité qui nous est chère par ailleurs. Il traduirait cet esprit de collaboration avec un avantage indéniable lié aux nouvelles tâches assignées à la loi scolaire. En effet, depuis lors, le secrétariat des écoles est confié à l'administration communale et c'est précisément le RE qui gère ce personnel. Participer sous forme de préavis au choix du RE et par analogie au directeur du CO par le biais du comité de direction dans lequel siègent aussi des conseillers communaux ancre aussi les éléments favorables pour la garantie de cette collaboration sans toutefois juger du caractère pédagogique. Libre ensuite bien entendu à l'autorité d'engagement d'en tenir compte, mais au moins on aura pu nous exprimer ou en tout cas donner notre avis.

Avec ces considérations, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à soutenir néanmoins notre motion.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je vous remercie pour vos interventions.

Permettez-moi quelques considérations générales, puis je reviendrai sur l'une ou l'autre des affirmations qui ont été faites.

J'aimerais rappeler que la loi scolaire avait pour objectif notamment de clarifier la situation entre le responsable d'établissement et les communes et c'est pour cela, première chose, qu'on a créé des RE, des directeurs alors qu'avant il n'y en avait pas et il y avait une toute autre dynamique entre l'école et la commune et c'était le premier pas pour la clarification de ce désenchevêtrement.

Le deuxième pas a été évidemment de rendre indépendant le RE de la commune pour créer un vrai partenariat d'égal à égal et qu'il n'y ait pas un lien de subordination et c'est la raison pour laquelle on a supprimé les commissions scolaires, l'autorité scolaire qu'elles avaient et qu'on l'a transmise aux RE. C'est le dispositif qui a été créé dans une loi qui n'est encore pas totalement en vigueur, puisque que vous savez que certains éléments n'entreront en vigueur que l'année prochaine. Actuellement, vous avez dans la loi scolaire le cha-

pitre 6, qui vous dit: «voilà ce que sont les RE, autorités scolaires» et le chapitre 7: «voilà ce que fait la commune, autorité communale» et dans chacun de ces chapitres, il y a un article qui dit la chose suivante, article 51, al. 4, pour le RE: «il collabore étroitement avec les communes dans l'accomplissement des tâches de celles-ci» et pour les communes, article 57: «les communes collaborent étroitement avec les RE primaires et les directeurs et directrices dans l'accomplissement de leurs tâches». C'est précisément cette égalité, d'égal à égal, chacun dans sa sphère de compétence et l'obligation pour l'un et l'autre de collaborer sur toutes les tâches où il va y avoir de l'opérationnel. C'est le dispositif de la loi et je crois que c'est important de le rappeler. C'est le même régime finalement que vous avez dans les CO et je n'ai pas entendu dire que cela posait un problème, je n'ai pas entendu dire que c'était impossible de nommer des directeurs de CO parce qu'on n'avait pas consulté les communes, alors que ce n'est pas le cas. Il n'y a jamais eu de problème. Quand j'entends dire qu'il y a un climat péjorant, citez-moi les exemples où cela a «foiré», si je puis dire, où ça n'a pas marché! Au contraire, les exemples que nous avons jusqu'à maintenant montrent le bon fonctionnement de ce système.

L'élément de subordination en demandant le préavis est évidemment, selon nous, créé de manière claire, on revient en quelque sorte en arrière et on va contre la philosophie même de la loi scolaire qui a été donnée. La commune va devoir s'exprimer sur des candidatures, pour l'essentiel de ces candidatures il s'agit de compétences pédagogiques, de conduite pédagogique, de leadership pédagogique et évidemment d'éléments d'organisation, c'est vrai, mais ce n'est pas la majorité de ce qui est demandé. Et c'est le rôle de l'inspecteur que de donner un préavis à cet égard et d'évaluer ensuite le travail du responsable d'établissement, la hiérarchie est aussi très clairement faite. J'aimerais dire que la collaboration entre RE et commune se fait uniquement sur des éléments opérationnels, vous les avez cités vous-mêmes: conciergerie, secrétariat, etc. Avec la loi, il y a là une collaboration.

Permettez-moi également de dire que les RE sont des gens mobiles et souvent les candidats à des postes de RE nous disent: «Je suis candidat, mais pas dans mon cercle scolaire, parce que je ne veux pas avoir un rapport hiérarchique avec mes anciens collègues, j'aimerais être dans un autre cercle scolaire pour jouer plus facilement mon rôle de RE.» Alors quand on me dit que c'est le rapport de proximité qui compte: non, ce n'est précisément pas cela. C'est peut-être oublier aussi cette dynamique du responsable d'établissement. On veut demander l'avis des communes. La majorité, peut-être pas très importante, des cercles scolaires sont composés de plusieurs communes. Il y a parfois des tensions entre les communes. Vous pouvez imaginer aussi toute la difficulté que cela va entraîner lorsqu'il s'agit de recommander quelqu'un qui vient peut-être d'ailleurs et qu'on connaît ou qu'on ne connaît pas, avec des avis divergents entre lesdites communes, pour le responsable d'établissement du cercle scolaire qui réunit

plusieurs communes. Je ne crois pas qu'on facilite la vie en la matière et c'est précisément l'élément qu'on souhaitait éviter.

Enfin, finalement le seul problème que j'ai entendu, c'est à Broc, où se trouve notre motionnaire. Je sais que là-bas, la commission scolaire et certainement aussi l'ancien directeur, ont promis le poste à un enseignant ou lui ont fait comprendre que c'était *dans le sac*. Eh non! Il y a eu d'autres candidats et candidates, brillants, qui ont passé avant. C'est précisément ce type d'enchevêtrement qu'on veut éviter avec la loi. Alors, quand on dit qu'il n'y a pas de lien de subordination, eh bien, c'est précisément ça qu'on veut éviter. Donc, s'il vous plaît, laissez à la loi la nature qu'on lui a donnée et qu'il y ait l'élément-clé.

Pour terminer, oui, qui paie, commande. On a fait là un premier pas. Oui, il n'est pas complet. Pour l'ensemble des enseignants, on a encore une consultation des communes pour les enseignants, parce que précisément les communes paient et c'est tout à fait compréhensible qu'elles puissent dire quelque chose. Mais en soi, la dynamique ou la philosophie est exactement la même. Le grand désenchevêtrement comme on le dit, entraînera évidemment d'autres types de considérations. Si je prends l'entier des salaires versés pour les enseignants dans le canton, on est plus proches de l'ordre des 180 à 200 millions que des 20 millions que nous avons eus lorsqu'on a discuté de la loi scolaire, lorsqu'elle est entrée en vigueur. Donc c'est certainement une nouvelle étape à empoigner, mais je crois qu'ici il faut vraiment garder l'esprit et la manière dont a été fondée cette loi et ne pas commencer à ouvrir au ré-enchevêtrement de ce que nous avons commencé à désenchevêtrer, ce qui n'est pas facile à faire, il faut tenir le cap et je vous invite donc à refuser cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 39 voix contre 26. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chasot Claude (SC,VCG/MLG), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique. *Total: 26.*

Ont voté non:

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Defferard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi

Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirhana (GR,PS/SP). *Total: 39.*

Se sont abstenus:

Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG). *Total: 5.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Postulat 2017-GC-88 David Bonny/Andréa Wassmer Pour un véritable musée archéologique fribourgeois¹

Retrait

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt: je suis président d'Archeo Fribourg.

L'idée de proposer ce projet n'est pas l'idée de quelques amoureux des vieilles pierres mais bien la volonté de renforcer le centre cantonal. Fribourg doit être attractif et fort, ce musée y contribuera. On parle aussi de notre culture. On se doit de faire connaître la vie de nos ancêtres. Ce musée sera une infrastructure réalisée par nos entreprises. Ce sera du travail ainsi que des contrats pour le canton de Fribourg: que des points positifs. Regardez le succès du Laténium à Neuchâtel, sans citer Berne ou Lausanne. Je pourrais parler aussi de Lascaux IV en France, qui a ouvert en 2016 et qui a accueilli en une année ½ million de visiteurs. Quand c'est bien fait, ça marche.

Le Conseil d'Etat développe dans sa réponse qu'il travaille sur le musée d'histoire naturelle – c'est bien, puisque c'était moi-même avec ma collègue Erika Schnyder qui avons déposé un postulat à ce sujet et celui-là avait été accepté – mais ça ne répond pas à l'archéologie. Certains y voient une association. Il n'y aurait pas la place, c'est beaucoup trop petit au Musée d'histoire naturelle et c'est un peu long de discuter pourquoi ça ne va pas ensemble.

La Bibliothèque cantonale universitaire, c'est aussi bien pour les étudiants sur place, mais ça ne va pas attirer les touristes, ni les classes, pour des visites.

Concernant le musée, le Conseil d'Etat n'a malheureusement pas saisi l'importance d'un tel projet. La préhistoire et l'histoire de notre canton demeurent cachées au public, aux classes, aux touristes, soit plus de 10 000 ans de vie de nos ancêtres. C'est dommage, car le Service archéologique recense des trésors inestimables en or, en argent, en bronze, en pierres, par dizaines de milliers, provenant de tous les districts du canton.

Il faut organiser une visite pour les députés, tout au moins ceux qui sont encore présents et que je remercie, dans les dépôts du Service archéologique pour mesurer l'importance des découvertes accumulées depuis plus de 150 ans dans notre canton. Vous ne pourrez qu'en être convaincus.

La réponse du Conseil d'Etat ne reflète pas du tout la vérité. Les objets conservés méritent largement un musée d'archéologie. Le Conseil d'Etat avait promis, en 1994, un musée pour les temps meilleurs. En 2017, malgré un milliard de fortune, le Conseil d'Etat repousse le projet au calendes grecques: c'est dommage pour de l'archéologie. C'est ainsi qu'à l'avenir, le public, les touristes, les classes et les élèves se déplaceront en masse à Avenches. On peut en être certains, ils ne viendront pas à Fribourg.

Le Conseil d'Etat vaudois a l'ambition de réaliser un musée d'archéologie pour 50 millions de francs, l'équivalent du Laténium. Imaginez à Avenches: il sera imposant, attractif, ce sera une magnifique réussite et il connaîtra le succès. Quel gâchis pour Fribourg! Le canton de Vaud a compris ce que Fribourg n'a pas compris et, dès ce soir, le Conseil d'Etat vaudois, le Parlement vaudois, les entreprises vaudoises et le tourisme vaudois se frotteront les mains. Le canton de Fribourg ne réalisera pas dans l'immédiat un musée d'archéologie, malgré nos collections exceptionnelles. On se contentera de nos mallettes pédagogiques, c'est super!

Pour conclure, on invite le Conseil d'Etat à créer un groupe de réflexion pour ne pas laisser périr nos collections et réfléchir à leur mise en valeur de manière permanente.

> Ce postulat est retiré par ses auteurs.

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Vice-président-e de la Commission d'expropriation

Bulletins distribués: 99; rentrés: 97; blancs: 4; nuls: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu-e *M. Pierre-Henri Gapany, à Marly, par 93 voix.*

¹ Déposé et développé le 2 mai 2017, BGC p. 909; réponse du Conseil d'Etat le 16 octobre 2017, BGC p. 3012.

4 Assesseur-e-s au Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 96; rentrés: 95; blancs: 0; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

a) Poste 1

Est élu *M. Bernard Lauper*, à *Neyruz*, par 94 voix. Il y a 1 voix éparses.

b) Poste 2

Est élu *M. Samuel Rar*, à *Fribourg*, par 94 voix.

c) Poste 3

Est élu *Louis Charles Singy*, à *Marly*, par 93 voix.

d) Poste 4

Est élu *M^{me} Sophie Tritten*, à *Vuisternens-en-Ogoz*, par 95 voix.

—

> La séance est levée à 17h30.

Le Président:

Bruno Boschung

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*